

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 585

17 août 2000

SOMMAIRE

Adrina, S.à r.l., Luxembourg	page 28042	Golden Investors S.A., Luxembourg	28067
Algarve International S.A., Luxembourg	28050	Hostellerie des Pêcheurs de Chine, S.à r.l., Remich	28068
Antoman International S.A., Luxembourg	28050	I.D.A., S.à r.l., Wallendorf-Pont	28063
ARS Publicité, G.m.b.H., Luxembourg	28042	Infrastructure Européenne, S.à r.l., Luxembourg	28067
B.B.V. Portfolio Advisory S.A., Luxembourg	28042	INSO, Invest Synergy Office S.A., Luxembourg	28043
Carval S.A., Luxembourg	28051	Ipla Investments S.A.H., Luxembourg	28069
CETAG, Central Europe Toys Agencies S.A., Luxbg	28043	Jenner International Holding S.A., Luxembourg	28069
C.I.P.E. Compagnie Internationale de Participations Etrangères S.A., Luxembourg	28052	Jerry Benson Holding S.A., Luxembourg	28069
Clervaux Holding S.A., Luxembourg	28051	Juzwa S.A., Luxembourg	28067
Commercial Union Luxembourg Holding S.A., Luxbg	28070	Kehlen S.A.H., Luxembourg	28070
Compagnie de Sécurité S.A., Luxembourg	28053	KMS S.A., Luxembourg	28063
E.H.I., Euro Hotel Investments S.A., Luxembourg	28065	Köhl A.G., Wecker	28072, 28073
EHT S.A., Luxembourg	28043	Lance Holding S.A., Luxembourg	28070
Electro-Kontakt, S.à r.l., Mersch	28051, 28052	Lole S.A., Luxembourg	28071
E.R.I. S.A., Luxembourg	28053	Luxvélo S.A., Wasserbillig	28068
Esseti S.A., Luxembourg	28051	Luzon Investments Holding S.A., Luxembg	28073, 28077
Essetre Holding S.A., Luxembourg	28053	Madeleine Groupe S.A., Strassen	28046
Eurdis S.A., Luxembourg	28053	Mais S.A., Luxembourg	28071
Eurofip Holding S.A., Luxembourg	28054	Mart S.A., Luxembourg	28034, 28035
Expanding Holding S.A., Luxembourg	28062	Mayroy S.A., Luxembourg	28046
Faber Factor International, S.à r.l., Luxembourg	28063	Medical Soparfi S.A., Luxembourg	28077, 28080
Faldo Holding S.A., Luxembourg	28062	Merril Lynch Global Currency Bond Series, Sicav, Luxembourg	28046
Famhold S.A.H., Luxembourg	28044	Montnoir and Company Holding S.A., Bereldange	28036, 28037
Fersen S.A., Luxembourg	28063	Newmed S.A., Luxembourg	28071
Fidia S.A., Luxembourg	28064	On Site Luxembourg S.A., Luxembourg	28045
Fimassi Holding S.A., Luxembourg	28065	Platinum Services S.A., Luxembourg	28038, 28039
Finance et Participations S.A., Luxembourg	28044	Qualité Express S.A., Pétange	28037, 28038
Financière Petra S.A., Luxembourg	28064	Ramtin S.A., Luxembourg	28047
Finastra Holding S.A., Luxembourg	28064	Rolo International Asset Management S.A., Luxbg	28043
Fin 2000 S.A., Luxembourg	28065	R.S.L. S.A., Luxembourg	28046
First Investment Company S.A., Luxembourg	28045	Sangoma S.A., Luxembourg	28048
Fisel Holding S.A., Luxembourg	28066	Selangor Holding S.A., Luxembourg	28039, 28041
Flanders Holding S.A., Luxembourg	28065	SG Development S.A., Luxembourg	28049, 28050
Fontaine-Calpe Holding S.A., Luxembourg	28035	Simonelly, S.à r.l., Luxembourg	28034
Fontaine-Garnier Holding S.A., Luxembourg	28036	Sonoco Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	28058, 28062
Frequence, S.à r.l.	28071	Stolt Comex Seaway S.A., Luxembourg	28054
Frust Holding S.A., Luxembourg	28066	Stolt Offshore S.A., Luxembourg	28056, 28058
(Les) Gantiers Holding S.A., Luxembourg	28044	TDK Recording Media Europe S.A., Bascharage	28048
(Les) Gantiers Luxembourg S.A., Luxembourg	28044	Tombolo Immobilière S.A., Luxembourg	28041
General Pacific Group Holdings S.A., Luxembourg	28045	Vagor S.A., Luxembourg	28048
G.F.B. Gesellschaft für Baubedarf, S.à r.l., Esch-sur- Alzette	28066, 28067	Wam S.A., Luxembourg	28050
		WB Holding S.A., Luxembourg	28049

SIMONELLY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

L'an deux mille, le onze avril.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

1. - Monsieur Nicola Pepe, demeurant à L-1370 Luxembourg, 62, Val sainte Croix.
2. - Madame Simone Alves de Souza, demeurant à L-1865 Luxembourg, 2, rue Jean Pierre Koenig.

Lesquels comparants déclarent qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée SIMONELLY, S.à r.l., avec siège social à L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer;

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 4 août 1999, non encore publié au Mémorial C.

Lesquels comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix l'unique résolution suivante:

Unique résolution

Les associés décident de nommer comme gérant technique de la société Monsieur Nicola Pepe, prédit et comme gérante administrative de la société Madame Simone Alves de Souza, prédite.

La société est valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de la présente assemblée générale est estimé approximativement à la somme de quinze mille francs (LUF 15.000,-).

Dont acte, fait et passé à Bettembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Pepe, S. Alves, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 avril 2000, vol. 849, fol. 47, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 27 avril 2000.

C. Doerner.

(23502/209/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

MART S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 65.360.

L'an deux mille, le quatre avril.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

- Monsieur Sergio Vandi, employé privé, demeurant à Luxembourg, 32, rue J.-G. de Cicignon, agissant en vertu d'une décision du conseil d'administration de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée MART S.A., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 65.360, prise en sa réunion du 31 mars 2000,

un extrait des résolutions de ladite réunion, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter les déclarations suivantes:

1. - Que la société MART S.A. a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 26 juin 1998, publié au Mémorial C de 1998, page 33.752.

2. - Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à ITL 1.800.000.000,- (un milliard huit cents millions de Lires Italiennes), divisé en dix-huit mille (18.000) actions d'une valeur nominale de ITL 100.000,- (cent mille Lires Italiennes) chacune, entièrement souscrites et libérées.

3. - Qu'aux termes de l'alinéa 2 de l'article 5 des statuts, la société a un capital autorisé qui est fixé à ITL 5.000.000.000,- (cinq milliards de Lires Italiennes), divisé en cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale de ITL 100.000,- (cent mille Lires Italiennes) chacune.

4. - Que l'alinéa 3 du même article 5 des statuts est libellé comme suit: Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans prenant fin le 26 juin 2003, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer par des versements en espèces, ou par des apports autres qu'en espèces, tels des apports en nature, des titres, des créances, par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société. Le conseil d'administration est encore expressément autorisé à réaliser tout ou partie du capital autorisé par l'incorporation de réserves disponibles dans le capital social. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée,

pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

5. - Que dans sa réunion du 31 mars 2000, le conseil d'administration a décidé de réaliser une tranche du capital autorisé de ITL 120.000.000,- (cent vingt millions de Lires Italiennes),

pour porter le capital souscrit de son montant actuel de ITL 1.800.000.000,- (un milliard huit cents millions de Lires Italiennes) à ITL 1.920.000.000,- (un milliard neuf cent vingt millions de Lires Italiennes),

par la création de mille deux cents (1.200) actions nouvelles d'une valeur nominale de ITL 100.000,- (cent mille Lires Italiennes) chacune,

à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes, et d'accepter la souscription de ces nouvelles actions par les anciens actionnaires, comme plus amplement détaillé au procès-verbal du conseil d'administration,

lesquels ont souscrit aux 1.200 (mille deux cents) actions nouvelles, et les libèrent moyennant une contribution en espèces de la contre-valeur en Euro de la somme totale de ITL 120.000.000,- (cent vingt millions de Lires Italiennes), qui se trouve être à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire par certificat bancaire.

6. - Que la réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription.

7. - Que suite à la réalisation de cette augmentation, le capital se trouve porté à ITL 1.920.000.000,- (un milliard neuf cent vingt millions de Lires Italiennes), de sorte que le premier et le deuxième alinéa de l'article 5 des statuts auront dorénavant la nouvelle teneur suivante:

Art. 5. Le capital social souscrit de la société est fixé à ITL 1.920.000.000,- (un milliard neuf cent vingt millions de Lires Italiennes) divisé en dix-neuf mille deux cents (19.200) actions d'une valeur nominale de ITL 100.000,- (cent mille Lires Italiennes) chacune, entièrement souscrites et libérées.

A côté du capital souscrit, la société a un capital autorisé. Le capital autorisé de la société est fixé à ITL 4.880.000.000,- (quatre milliards huit cent quatre-vingts millions de Lires Italiennes), divisé en quarante huit mille huit cents (48.800) actions d'une valeur nominale de ITL 100.000,- (cent mille Lires Italiennes) chacune.

Evaluation - Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de l'augmentation de capital est évalué à LUF 2.500.058,-.

Les frais, dépenses, honoraires ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes sont évalués à LUF 70.000,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation en langue du pays données au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Vandt, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2000, vol. 123S, fol. 76, case 10. – Reçu 25.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2000.

J. Delvaux.

(23485/208/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

MART S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 65.360.

Statuts coordonnés suite à un constat d'augmentation du capital acté sous le numéro 249/2000 en date du 4 avril 2000 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(23486/208/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

FONTAINE-CALPE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 62.781.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2000, vol. 536, fol. 26, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2000.

*Pour la société
Signature*

(23519/506/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

FONTAINE-GARNIER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 62.782.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2000, vol. 536, fol. 26, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 mai 2000.

Pour la société
Signature

(23520/506/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

**MONTNOIR AND COMPANY HOLDING S.A., Société Anonyme,
(anc. MONTNOIR COMPANY S.A., Société Anonyme).**

Siège social: Béréldange, 40, Cité Grand-Duc Jean.

L'an deux mille, le cinq avril:

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MONTNOIR AND COMPANY S.A., avec siège social à Luxembourg;

constituée suivant acte reçu par le notaire Emile Schlessler de résidence à Echternach, le 24 juillet 1980, publié au Mémorial C de 1980 page 9.764;

et modifiée suivant acte reçu par le notaire André Schwachtgen, de Luxembourg, le 10 juin 1987, publié au Mémorial C de 1987, page 15.004;

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Josiane Hammerel, employée privée, demeurant à Bettembourg;

La Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Roland Gierenz, employé privé, demeurant à Huldange;

A été appelée aux fonctions de scrutateur, Madame Céline Blommaert, demeurant à B-Beverer;

Le bureau ayant été ainsi constitué, la Présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- 1) Transfert du siège social de la société de Luxembourg à Béréldange, 40, Cité Grand-Duc Jean.
- 2) Changement de la dénomination de la société en MONTNOIR AND COMPANY HOLDING S.A.
- 3) Changement de la durée de la société en durée indéterminée.
- 4) Modification afférente de l'article 1^{er} des statuts de la Société.
- 5) Nominations statutaires.

II. - Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence, signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. - L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. - La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de Luxembourg à Béréldange, 40, Cité Grand-Duc Jean.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de changer le nom de la société en MONTNOIR AND COMPANY HOLDING S.A.

Troisième résolution

Changement de la durée de la société en durée indéterminée.

Quatrième résolution

Suite aux prédites résolutions, l'article 1^{er} des Statuts est à lire comme suit:

«**Art. 1^{er}.** Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de MONTNOIR AND COMPANY HOLDING S.A.

Cette société aura son siège à Béréldange. La durée de la société est indéterminée.»

Cinquième et dernière résolution

L'assemblée générale accepte la démission du Conseil d'Administration actuellement en cours à compter d'aujourd'hui et lui donne décharge. Sont nommés nouveaux administrateurs:

- Monsieur Fernand Sassel, expert-comptable, demeurant à Munsbach.
 - Monsieur Romain Zimmer, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.
 - Monsieur Alhard von Ketelholdt, expert-comptable, demeurant à Blaschette.
- Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Frais

Le montant des frais afférents incombant à la société en raison des présentes est estimé à trente mille francs luxembourgeois (LUF 30.000,-).

Dont acte, fait et passé à Bettembourg, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Blommaert. J. Hammerel, R. Gierenz. C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 avril 2000, vol. 849, fol. 38, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2000.

C. Doerner.

(23487/209/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

**MONTNOIR AND COMPANY HOLDING S.A., Société Anonyme,
(anc. MONTNOIR COMPANY S.A., Société Anonyme).**

Siège social: Béréldange, 40, Cité Grand-Duc Jean.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

C. Doerner.

(23487/209/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

QUALITE EXPRESS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4744 Pétange, 91, Porte de Lamadelaine.

R. C. Luxembourg B 66.858.

L'an deux mille, le vingt et un mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme QUALITE EXPRESS S.A., ayant son siège social à L-4744 Pétange, 91, Porte de Lamadelaine, R.C. Luxembourg section B numéro 66.858, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 novembre 1998, publié au Mémorial C numéro 4 du 5 janvier 1999, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 avril 1999, publié au Mémorial C numéro 485 du 25 juin 1999, avec un capital de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF).

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Bernard Kadur, employé, demeurant à Marange Silvange (France).

Le président désigne comme secrétaire Maître Christel Henon-Monteragioni, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marian Kocik, retraité, demeurant à Thionville (France).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

Modification de l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet:

- l'exploitation d'une station service pour véhicules auto-moteurs;
- le nettoyage de bâtiments;
- le transport de marchandises par route avec des véhicules de plus de six tonnes;
- l'usinage, le montage, le nettoyage, la réparation et la façon de pièces pour l'industrie métallurgique ainsi que la livraison des pièces façonnées.

La société peut prendre toute participation dans des entreprises commerciales et industrielles, tant luxembourgeoises qu'étrangères.

La société peut acquérir et mettre en valeur tous brevets, licences, marques ou secrets techniques et industriels.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de modifier l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet:

- l'exploitation d'une station service pour véhicules auto-moteurs;
- le nettoyage de bâtiments;
- le transport de marchandises par route avec des véhicules de plus de six tonnes;
- l'usinage, le montage, le nettoyage, la réparation et la façon de pièces pour l'industrie métallurgique ainsi que la livraison des pièces façonnées.

La société peut prendre toute participation dans des entreprises commerciales et industrielles, tant luxembourgeoises qu'étrangères. La société peut acquérir et mettre en valeur tous brevets, licences, marques ou secrets techniques et industriels.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à vingt mille francs.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: B. Kadur, C. Henon, M. Kocik, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 mars 2000, vol. 510, fol. 11, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 2 mai 2000.

J. Seckler.

(23497/231/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

QUALITE EXPRESS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4744 Pétange, 91, Porte de Lamadelaine.

R. C. Luxembourg B 66.858.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 2 mai 2000.

J. Seckler.

(23498/231/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

PLATINUM SERVICES, Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 72.262.

L'an deux mille, le treize avril.

Par-devant Maître Marthe Thyes-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

A Luxembourg;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PLATINUM SERVICES, ayant son siège social à L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 72.262, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 octobre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1003 du 28 décembre 1999 et dont les statuts n'ont subi à ce jour aucune modification.

L'assemblée est présidée par Monsieur Laurent Sberro, conseiller en stratégie d'entreprise, demeurant à Neuilly-sur-Seine (France).

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Pierre Renom, employé de banque, demeurant à Saint-Cloud (France).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Marie Weber, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. - Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. - Qu'il appert de cette liste de présence que les 1.000 (mille) actions représentant l'intégralité du capital social, actuellement fixé à LUF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. - Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du Jour:

Modification de l'article quatre des statuts relatif à l'objet social pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet le conseil en stratégie et management d'entreprise.

La société pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social».

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité la résolution unique suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier l'article quatre des statuts relatif à l'objet social pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet le conseil en stratégie et management d'entreprise.

La société pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: L. Sberro, P. Renom, J.-M. Weber, M. Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2000, vol. 123S, fol. 87, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2000.

M. Walch.

(23495/233/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

PLATINUM SERVICES, Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 72.262.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(23496/233/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

SELANGOR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 16.742.

L'an deux mille, le trois avril.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

- Monsieur Daniel Louis Deleau, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu d'une décision du conseil d'administration de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée SELANGOR HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 4, avenue Guillaume, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 16.742,

prise en sa réunion du 29 mars 2000, un extrait de la résolution du conseil d'administration de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter les déclarations suivantes:

1. - Que la société SELANGOR HOLDING S.A. a été constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Paul Hencks, alors de résidence à Mersch, le 21 mai 1979, publié au Mémorial C numéro 169 du 27 juillet 1979.

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant un acte reçu par le notaire soussigné en date du 14 décembre 1999, non encore publié au Mémorial C.

2. - Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à BEF 171.712.500 (cent soixante et onze millions sept cent douze mille cinq cents francs belges), représenté par 274.740 actions sans désignation de valeur nominale.

3. - Que l'alinéa 2 de l'article 5 des statuts est libellé comme suit:

A côté du capital souscrit, la société a un capital autorisé. Le capital autorisé de la société est fixé à BEF 70.784.375 (soixante-dix millions sept cent quatre-vingt-quatre mille trois cent soixante-quinze francs belges), représenté par 113.255 (cent treize mille deux cent cinquante-cinq) actions nouvelles autorisées sans désignation de valeur nominale.

4. - Que les alinéas 3, 4 et 5 du même article 5 des statuts sont libellés comme suit:

Le conseil d'administration est, pendant une période courant à partir du 14 décembre 1999 et prenant fin le 31 mars 2000, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé jusqu'à concurrence de BEF 242.496.875 (deux cent quarante-deux millions quatre cent quatre-vingt-seize mille huit cent

soixante-quinze francs belges), ces augmentations du capital pouvant être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer en espèces ou en nature, spécialement par l'apport de titres, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration est expressément autorisé à supprimer purement et simplement le droit de souscription des anciens actionnaires lors de cette réalisation.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

5. - Que dans sa réunion du 29 mars 2000, le conseil d'administration constate:

° que l'opération OPE lancée sur les 507.500 actions SENNAH RUBBER COMPANY LIMITED a réussi et se clôture entre autre par l'émission de 101.863 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale de SELANGOR HOLDING S.A. en échange de 458.521 actions SENNAH RUBBER COMPANY LIMITED présentées à l'OPE,

° la réalisation d'une augmentation du capital social souscrit de la société dans le cadre du capital autorisé jusqu'à concurrence de 63.664.375,- BEF (soixante-trois millions six cent soixante-quatre mille trois cent soixante-quinze Francs Belges),

pour porter le capital social souscrit de son montant de BEF 171.712.500 (cent soixante et onze millions sept cent douze mille cinq cents Francs Belges) à BEF 235.376.875,- (deux cent trente cinq millions trois cent soixante-seize mille huit cent soixante-quinze Francs Belges),

par la création et l'émission de 101.863 (cent un mille huit cent soixante-trois) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale augmentées d'une prime d'émission totale de 1.745.645.891,- BEF avec jouissance 1^{er} janvier 1999 coupon 20 attaché donnant droit au dividende relatif à l'exercice comptable de 1999,

souscrites par les porteurs d'actions de la société SENNAH RUBBER COMPANY LIMITED ayant suivi l'offre d'échange.

Lesquels souscripteurs ont souscrit à la totalité des 101.863 (cent un mille huit cent soixante-trois) actions nouvelles et les ont libérées dans le cadre d'une offre publique d'échange entièrement par l'apport de soit 458.521 actions de la société SENNAH RUBBER COMPANY LIMITED, une société de droit de Guernsey, avec siège social à St Peter's House, Le Bordage, St Peter Port à Guernsey GY1 3HW Channel Islands, lequel apport est évalué à 1.809.310.266,- LUF, le pourcentage de détention total par SELANGOR HOLDING S.A. dans le capital social de 600.000 GBP représenté par 600.000 actions de 1 GBP de SENNAH RUBBER COMPANY LIMITED étant ainsi porté à 94,78 %.

Lequel apport a fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises Monsieur Dominique De Ghellinck, demeurant à Luxembourg, 5, rue Emile Bian en date du 28 mars 2000, lequel rapport établi conformément à l'article 32-1 et à l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, conclut que:

En conclusion des travaux de contrôle que nous avons effectués dans le cadre de la mission qui nous a été confiée conformément aux dispositions légales relatives à l'augmentation de capital effectuée par le Conseil d'Administration (opération qui a été autorisée par l'Assemblée Générale du 14 décembre 1999) en vue de nous prononcer sur la description, l'évaluation et la rémunération de l'apport d'actions, nous sommes d'avis que:

1. La description des apports en nature en l'occurrence 458.521 actions de SENNAH RUBBER COMPANY LIMITED qui ont été apportées à l'opération d'Offre Publique d'Echange proposée par SELANGOR HOLDING S.A., répond à des conditions normales de précision et de clarté.

2. Le mode d'évaluation adapté à savoir le prix de 60 GBP par action conduit à une valeur d'apport de 1.809.310.266 LUF qui correspond au moins à la rémunération attribuée en contrepartie.

3. La rémunération fixée en contrepartie des apports a été fixée à 8.250 GBP qui ont été payées en espèces et à l'émission de 101.863 actions nouvelles de SELANGOR HOLDING S.A. Les fonds propres de SELANGOR HOLDING S.A. seront augmentés de 1.809.310.266 LUF en l'occurrence 63.664.375 LUF en capital au pair comptable de 625 LUF et 1.745.645.891 LUF en prime d'émission. Ces 101.863 nouvelles actions seront identiques aux 274.740 ordinaires sans désignation de valeur nominale qui existent à ce jour, elles auront une jouissance au 1^{er} janvier 1999 soit avec le coupon 20 attaché qui donnera droit au dividende relatif à l'exercice comptable de 1999. Cette rémunération déterminée en fonction du cours de bourse de SELANGOR HOLDING S.A., nous paraît légitime et équitable, de sorte que les droits respectifs des parties intéressées sont respectés, et leurs obligations complètement fixées.

Ce rapport, après avoir été signé ne varietur par le comparant et par le notaire instrumentant, demeurera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

6. - La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents relatifs à l'offre publique d'échange (OPE) notamment le prospectus d'émission qui reste annexé au présent acte, ainsi que d'une copie de la communication bancaire relative au résultat de l'offre publique d'échange décrite ci-avant datée du 21 mars 2000,

7. - Que suite à la réalisation de cette augmentation de capital, le capital social souscrit se trouve porté à BEF 235.376.875,- (deux cent trente cinq millions trois cent soixante-seize mille huit cent soixante-quinze Francs Belges) de sorte que l'article 5 des statuts aura dorénavant la nouvelle teneur suivante:

Art. 5. Le capital social souscrit de la société est fixé à BEF 235.376.875,- (deux cent trente-cinq millions trois cent soixante-seize mille huit cent soixante-quinze Francs Belges), représenté par 376.603 actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Frais, Evaluation

Les frais, dépenses, honoraires ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes sont évalués approximativement à LUF 18.400.000,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation en langue française donnée à la comparante, dont le mandataire est connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-L. Deleau, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2000, vol. 123S, fol. 76, case 9. – Reçu 18.093.103 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2000.

J. Delvaux.

(23499/208/110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

SELANGOR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 16.742.

Statuts coordonnés suite à un constat d'augmentation du capital social acté sous le numéro 245/2000 en date du 3 avril 2000, par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(23500/208/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

SELANGOR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 16.742.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 14 décembre 1999, actée sous le n°791/1999, par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(23501/208/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

TOMBOLO IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 53.879.

L'an deux mille, le dix avril.

Par-devant Maître Marthe Thyges-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TOMBOLO IMMOBILIERE S.A., ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 53.879, constituée suivant acte reçu en date du 15 janvier 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 217 du 30 avril 1996 et dont les statuts n'ont subi à ce jour aucune modification.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Robert Bartolini, D.E.S.S., demeurant à Differdange.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Salvina Pirrone, employée privée, demeurant à Schrassig.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Céline Bonvalet, D.E.A., demeurant à Thionville (France).

Monsieur le président déclare et prie le notaire d'acter.

I. - Que les actionnaires présents ou représentés et les actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. - Que la présente assemblée générale a été convoquée par un avis de convocation publié:

- au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 224 du 23 mars 2000 et numéro 247 du 1^{er} avril 2000;

- au journal «Letzebuerger Journal» en date des 23 mars 2000 et 1^{er} avril 2000.

III. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Décision de prononcer la dissolution de la société.
2. Décision de procéder à la mise en liquidation de la société.
3. Désignation d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

IV. - Qu'il appert de la liste de présence prémentionnée que sur les deux mille cinq cents (2.500) actions actuellement en circulation et représentant l'intégralité du capital social, deux (2) sont dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

V. - Que vu l'ordre du jour et les prescriptions de l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par la suite, la présente assemblée n'est pas régulièrement constituée et ne peut délibérer sur l'ordre du jour lui soumis pour défaut de quorum de présence requis.

Qu'une deuxième assemblée générale extraordinaire des actionnaires devra donc être convoquée avec le même ordre du jour par des annonces à faire paraître dans les délais prévus par la loi, laquelle régulièrement constituée délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée.

De tout ce qui précède, le notaire instrumentant a dressé le présent procès-verbal.

Fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, les comparants prémentionnés ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J.-R. Bartolini, S. Pironne, C. Bonvalet, M. Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2000, vol. 123S, fol. 87, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2000.

M. Walch.

(23509/233/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

ADRINA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 41.142.

Résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 janvier 2000

1. M. Dominique Fontaine, demeurant 17, rue du Château, B-6747 Saint-Léger est nommé gérant additionnel pour une durée indéterminée.

2. Les pouvoirs des gérants restent limités de la façon suivante: chaque gérant peut engager la société par sa seule signature jusqu'à concurrence de trente millions de francs luxembourgeois; au-delà de ce montant, la signature de deux des quatre gérants est requise.

Pour extrait conforme
STRATEGO INT'L, S.à r.l.
Signature
Domiciliaire

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2000, vol. 536, fol. 24, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23510/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

ARS PUBLICITE, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 1, rue de Louvigny.

R. C. Luxembourg B 33.060.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2000, vol. 536, fol. 26, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2000.

*Pour la société
Signature*

(23511/506/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

B.B.V. PORTFOLIO ADVISORY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 40.227.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2000, vol. 535, fol. 99, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2000.

*Pour B.B.V. PORTFOLIO ADVISORY S.A.
Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
Signatures*

(23513/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

CETAG, CENTRAL EUROPE TOYS AGENCIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 42.437.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 15 juin 1999

Le mandat des Administrateurs et Commissaire sortants est prolongé pour une durée de 3 ans.

Conseil d'Administration: M. Gilles de Crayencour, Administrateur-Délégué
M. Dominique Fontaine, Administrateur
Melle Thieu-Man Lam, Administrateur

Commissaire aux Comptes: STRATEGO INT'L, S.à r.l.

Pour extrait conforme
D. Fontaine
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2000, vol. 536, fol. 24, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23514/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

EHT, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 64.354.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 27 avril 2000, vol. 536, fol. 19, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 26 avril 2000

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 1999:

- Monsieur Armand Haas, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Rameldange, Président;
- Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant à Strassen;
- Monsieur Guy Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Mamer.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 1999:

- AUDIEX S.A., Société Anonyme, Luxembourg.

Luxembourg, le 2 mai 2000.

Signature.

(23515/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

ROLO INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 65.132.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2000, vol. 536, fol. 10, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2000.

Pour ROLO INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signature

Signature

(23537/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

INSO, INVEST SYNERGY OFFICE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 75.383.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2000, vol. 536, fol. 24, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2000.

D. Fontaine
Administrateur

(23523/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

FAMHOLD, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 64.315.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 27 avril 2000, vol. 536, fol. 19, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 10 avril 2000

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 1999:

- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg, Président;
- Madame Michelle Delfosse, ingénieur, demeurant à Tuntange;
- Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant à Strassen;

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 1999:

- AUDIEX S.A., Société Anonyme, Luxembourg.

Luxembourg, le 2 mai 2000.

Signature.

(23516/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

FINANCE ET PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 42.490.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu le 16 mars 2000 au siège de la société

Résolution

Le Conseil prend acte de la démission de Monsieur Daniel de Laender et nomme en remplacement, conformément à l'article 51 de la loi du 10 août 1915, Monsieur Arnaud Dubois, administrateur de sociétés, qui terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire.

Cette nomination devra être ratifiée par la prochaine assemblée générale.

Pour extrait conforme
N. Pollefort
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2000, vol. 536, fol. 25, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23517/046/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

LES GANTIERS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 61.500.

Le bilan au 31 mars 1999, enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2000, vol. 536, fol. 26, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 septembre 1999

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 mars 2000.

Luxembourg, le 3 mai 2000.

Pour la société
Signature

(23524/506/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

LES GANTIERS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 56.894.

Le bilan au 31 mars 1999, enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2000, vol. 536, fol. 26, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2000.

Pour la société
Signature

(23525/506/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

FIRST INVESTMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 72.646.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 mars 2000

La démission de Monsieur Benoît Georis en tant qu'administrateur de la société FIRST INVESTMENT COMPANY S.A. est acceptée et décharge lui est donnée pour l'exercice de son mandat.

La démission de Monsieur Emile Wirtz en tant qu'administrateur-délégué de la société FIRST INVESTMENT COMPANY S.A. est acceptée et décharge lui est donnée pour l'exercice de son mandat.

La nomination de Monsieur John Rebmann en tant qu'administrateur de la société FIRST INVESTMENT COMPANY S.A. est acceptée, son mandat sera renouvelable lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire de 2005.

Le mandat de la société WOOD, APPLETON, OLIVER & CO S.A., en tant que commissaire aux comptes de la société FIRST INVESTMENT COMPANY S.A., sera renouvelable lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire de 2005.

Le mandat de Messieurs Jonathan Read et Frank Orenstein, en tant qu'administrateur de la société FIRST INVESTMENT COMPANY S.A., sera renouvelable lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire de 2005.

Le 11 avril 2000.

Pour extrait
M. Dieudonné

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2000, vol. 536, fol. 27, case 12. – Reçu 500 francs.

(23518/587/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000. *Le Receveur (signé): J. Muller.*

GENERAL PACIFIC GROUP HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 40.650.

Extrait rectificatif

En date du 23 mars 1999, Monsieur Martin Rutledge n'a pas présenté sa démission et Monsieur Sean O'Brien n'a pas été nommé administrateur.

Les administrateurs de la société sont:

Michael Emanuel;

N. Hughes;

Eduardo Lacson;

Michael Newman;

Martin Rutledge;

Christopher Seabrooke;

Graham J. Wilson.

Administrateur
Signature

Administrateur
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2000, vol. 536, fol. 27, case 12. – Reçu 500 francs.

(23521/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000. *Le Receveur (signé): J. Muller.*

ON SITE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 49.599.

Résolution prise par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 juin 1999

Le mandat des administrateurs et commissaire sortants est renouvelé pour une période de cinq ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2004:

Conseil d'Administration:

M. Benoit della Faille, Président et Administrateur-Délégué;

M. Patrick Lhoëst, Administrateur;

Mme Laurence Eggermont-Dirckx, Administrateur;

STRATEGO INTERNATIONAL, S.à r.l., Administrateur.

Commissaire aux Comptes:

M. Dominique Fontaine.

Pour extrait conforme
B. della Faille

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2000, vol. 536, fol. 24, case 3. – Reçu 500 francs.

(23530/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000. *Le Receveur (signé): J. Muller.*

MADELEINE GROUPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 132, rue des Romains.
R. C. Luxembourg B 73.020.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 mars 2000

Les démissions de Messieurs Joseph Mayor, Patrick Gilmont et Fabio Mazzoni en tant qu'administrateurs de la société MADELEINE GROUPE S.A. sont acceptées et décharge leur est donnée pour l'exercice de leur mandat.

La démission de Monsieur Emile Wirtz en tant qu'administrateur-délégué de la société MADELEINE GROUPE S.A. est acceptée et décharge lui est donnée pour l'exercice de son mandat.

Les nominations de Messieurs Jonathan Reid, Frank Orenstein et John Rebmann, en tant qu'administrateurs de la société MADELEINE GROUPE S.A., sont acceptées, leur mandat sera renouvelable lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire de 2005.

Le mandat de la société WOOD, APPLETON, OLIVER & CO S.A., en tant que commissaire aux comptes de la société MADELEINE GROUPE S.A., sera renouvelable lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire de 2005.

Le 11 avril 2000.

Pour extrait
M. Dieudonné

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2000, vol. 536, fol. 27, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23526/587/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

MAYROY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 48.865.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2000, vol. 536, fol. 26, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement le 30 juin 1999

L'assemblée reconduit le mandat du commissaire aux comptes pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statutant sur les comptes de l'exercice 1999.

Luxembourg, le 3 mai 2000.

Pour la société
Signature

(23527/506/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

**MERRIL LYNCH GLOBAL CURRENCY BOND SERIES,
Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 29.815.

Le bilan au 30 novembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2000, vol. 536, fol. 10, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2000.

Pour MERRIL LYNCH GLOBAL CURRENCY BOND SERIES
Société d'Investissement à Capital Variable

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signature

Signature

(23528/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

R.S.L. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 13, rue Plaetis.
R. C. Luxembourg B 68.350.

Décision du Conseil d'Administration du 5 avril 2000

Le siège social de la société est transféré avec effet immédiat du 167, route de Longwy, L-1941 Luxembourg au 13, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg.

Pour extrait conforme
D. Fontaine
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2000, vol. 536, fol. 24, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23538/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

RAMTIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 51.777.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2000, vol. 536, fol. 27, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WOOD, APPLETON, OLIVER & CO. S.A.

Signature

(23534/587/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

RAMTIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 51.777.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2000, vol. 536, fol. 27, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WOOD, APPLETON, OLIVER & CO. S.A.

Signature

(23534/587/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

RAMTIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 51.777.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} juillet 1999

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le lundi 1^{er} juillet, à 14.00 heures, au siège social de la société, s'est réunie l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société anonyme RAMTIN S.A.

Le président Monsieur Simon Elmont, administrateur de société, demeurant à Sark (Channel Islands), constate que les actionnaires présents ou représentés, représentent la totalité du capital social et il désigne comme secrétaire-scrutateur Monsieur James Grassick, administrateur de société, demeurant à Sark (Channel Islands).

Monsieur le Président expose;

I. - Que la présente assemblée a pour:

Ordre du Jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 1996 et au 31 décembre 1997.
3. Affectation du résultat de l'exercice 1996 et 1997.
4. Décharge aux Administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Continuation de l'activité de la société.
6. Divers.

II. - Que l'intégralité du capital étant présente, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ayant par ailleurs déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, et notamment après avoir pris connaissance du bilan, du compte de profits et pertes et du rapport du commissaire aux comptes.

III. - Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement telle qu'elle est représentée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite, l'ordre du jour est abordé par l'assemblée, lecture est faite des rapports du conseil d'administration et du commissaire et après délibération, Monsieur le Président met aux voix les décisions suivantes, qui sont toutes prises à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'assemblée approuve le bilan et le compte de profits et pertes de l'exercice 1996, se soldant par une perte de 146.813,- GBP.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de répartir comme suit le résultat de l'exercice 1996:

- A reporter à nouveau (146.813,- GBP)

Troisième résolution

L'assemblée approuve le bilan et le compte de profits et pertes de l'exercice 1997, se soldant par une perte de 308.488,- GBP.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de répartir comme suit le résultat de l'exercice 1997:

- A reporter à nouveau (308.488,- GBP)

Cinquième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs pour l'exercice de leur mandats pendant l'exercice 1996.

Sixième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs pour l'exercice de leur mandats pendant l'exercice 1997.

Septième résolution

En vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales, l'assemblée décide que bien que les pertes représentent plus de la totalité du capital, la société ne sera pas dissoute et continuera son activité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucun actionnaire n'ayant demandé la parole, le président lève la séance à 12.00 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège de la société, aux heures et jour indiqués ci-dessus et signé par les membres du bureau.

S. Elmont J. Grassick
Le Président Le Secrétaire-Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2000, vol. 536, fol. 27, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23536/587/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

SANGOMA S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 69.335.

DISSOLUTION

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 26 avril 2000 que:

1) Décharge a été accordée aux administrateurs, commissaire aux comptes, liquidateur et commissaire au contrôle de la liquidation;

2) La liquidation est clôturée;

3) Les livres et documents sociaux seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social;

4) Mandat a été donné à la FIDUCIAIRE BERNARD EWEN de faire tous décomptes de frais.

Luxembourg, le 26 avril 2000.

Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2000, vol. 536, fol. 26, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23539/506/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

TDK RECORDING MEDIA EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4902 Bascharage, Zone Industrielle Bommelscheuer.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(23508/236/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

VAGOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 11.148.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2000, vol. 536, fol. 26, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 avril 2000

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1999.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 avril 2000

L'assemblée décide de convertir le capital social en Euro avec effet au 1^{er} janvier 2000, en conformité avec la loi du 10 décembre 1998. Le montant du nouveau capital est de EUR 75.000, représenté par 3.000 actions sans désignation de valeur nominale. La conversion du capital en Euros a donné un montant de EUR 74.368,06. Pour arriver à un capital de EUR 75.000, un montant de EUR 631,94 a été prélevé des résultats reportés.

Luxembourg, le 3 mai 2000.

Pour la société
Signature

(23545/506/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

WB HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 64.572.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 27 avril 2000, vol. 536, fol. 19, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 avril 2000

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 1999:

- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg, Président;
- Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant à Strassen;
- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Mamer.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 1999:

- AUDIEX S.A., Société Anonyme, Luxembourg.

Luxembourg, le 2 mai 2000.

Signature.

(23547/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

SG DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 6.009.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2000, vol. 536, fol. 24, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2000.

D. Fontaine
Administrateur

(23540/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

SG DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 6.009.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2000, vol. 536, fol. 24, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2000.

D. Fontaine
Administrateur

(23541/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

SG DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 6.009.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2000, vol. 536, fol. 24, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2000.

D. Fontaine
Administrateur

(23542/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

SG DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 6.009.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2000, vol. 536, fol. 24, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2000.

D. Fontaine
Administrateur

(23543/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

28050

SG DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 6.009.

Démission

M. René Ludovicy, demeurant 9, rue de Bourglinster, L-6180 Gonderange a démissionné de son poste d'administrateur-directeur en date du 28 avril 2000.

Pour la société
D. Fontaine
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2000, vol. 536, fol. 24, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23544/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

WAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 24.259.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2000, vol. 536, fol. 26, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 avril 2000

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2000.

Luxembourg, le 3 mai 2000.

Pour la société
Signature

(23546/506/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

ALGARVE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 45.134.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu au siège social le 14 avril 2000

Le conseil, après lecture des lettres de démission de Messieurs Gustave Stoffel et Dirk Raeymaekers de leur fonction respective de président du conseil d'administration et d'administrateur, décide d'accepter ces démissions.

Le conseil nomme comme nouveaux administrateurs, avec effet au 14 avril 2000:

M. Carlo Santoiemma, employé privé, demeurant à Luxembourg;

M. Georges Chamagne, employé privé, demeurant à Luxembourg;

leurs mandats ayant la même échéance que celui de leurs prédécesseurs.

Le conseil nomme, en outre, M. Federico Franzina comme nouveau président du conseil d'administration.

Pour extrait conforme
Pour ALGARVE INTERNATIONAL S.A.
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Banque Domiciliataire
Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2000, vol. 536, fol. 18, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23550/024/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

ANTOMAN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 32.351.

Le bilan au 30 juin 1999, enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2000, vol. 536, fol. 5, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2000.

Pour ordre
ANTOMAN INTERNATIONAL S.A.
Signature

(23551/549/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

CARVAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 71.154.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu au siège social le 8 mars 2000

Le conseil, après lecture des lettres de démission de Monsieur Gustave Stoffel, de sa fonction de président du conseil d'administration, et de Monsieur Dirk Raeymaekers de sa fonction d'administrateur, décide d'accepter leurs démissions. Le conseil les remercie pour l'activité qu'ils ont déployée jusqu'à ce jour.

Le conseil nomme comme nouveaux administrateurs, avec effet au 8 mars 2000, Mme Federica Bacci, employée privée, demeurant à Luxembourg, ainsi que M. Patrick Erhardt, employé privé, demeurant à Luxembourg, leur mandat ayant la même échéance que celui de leurs prédécesseurs.

Le conseil décide de nommer M. Federico Franzina en qualité de président du conseil d'administration.

Pour CARVAL S.A.
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Banque Domiciliaire

Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2000, vol. 536, fol. 18, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23553/024/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

CLERVAUX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 58.449.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2000, vol. 536, fol. 5, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2000.

Pour ordre
CLERVAUX HOLDING S.A.
Signature

(23554/549/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

ESSETI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 59.945.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu au siège social le 29 mars 2000

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Gustave Stoffel de sa fonction de président du conseil d'administration, décide d'accepter cette démission. Le conseil le remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour.

Le conseil nomme comme nouvel administrateur, avec effet au 29 mars 2000, Mme Federica Bacci, employée privée, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Le conseil décide de nommer M. Federico Franzina en qualité de président du conseil d'administration.

ESSETI S.A.
Signature Signature
Un Administrateur Un Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2000, vol. 536, fol. 18, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23563/024/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

ELECTRO-KONTACT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7526 Mersch, Z.I., 17A, allée J. W. Léonard.
R. C. Luxembourg B 36.751.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Diekirch, le 19 avril 2000, vol. 265, fol. 64, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 25 avril 2000.

COFINOR S.A.
Signature

(23557/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

ELECTRO-KONTACT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7526 Mersch, Z.I., 17A, allée J. W. Léonard.
R. C. Luxembourg B 36.751.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Diekirch, le 19 avril 2000, vol. 265, fol. 64, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch, le 25 avril 2000.

COFINOR S.A.
Signature

(23558/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

ELECTRO-KONTACT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7526 Mersch, Z.I., 17A, allée J. W. Léonard.
R. C. Luxembourg B 36.751.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Diekirch, le 19 avril 2000, vol. 265, fol. 64, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch, le 25 avril 2000.

COFINOR S.A.
Signature

(23559/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

ELECTRO-KONTACT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7526 Mersch, Z.I., 17A, allée J. W. Léonard.
R. C. Luxembourg B 36.751.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Diekirch, le 19 avril 2000, vol. 265, fol. 64, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch, le 25 avril 2000.

COFINOR S.A.
Signature

(23560/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

ELECTRO-KONTACT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7526 Mersch, Z.I., 17A, allée J. W. Léonard.
R. C. Luxembourg B 36.751.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Diekirch, le 19 avril 2000, vol. 265, fol. 64, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch, le 25 avril 2000.

COFINOR S.A.
Signature

(23561/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

C.I.P.E. COMPAGNIE INTERNATIONALE DE PARTICIPATIONS ETRANGERES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 51.762.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu au siège social le 5 avril 2000

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Gustave Stoffel de sa fonction de président du conseil d'administration, décide d'accepter cette démission.

Le conseil nomme comme nouvel administrateur, avec effet au 5 avril 2000, M. Patrick Ehrardt, employé privé, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Le conseil nomme, en outre, M. Federico Franzina comme nouveau président du conseil d'administration.

Pour C.I.P.E. COMPAGNIE INTERNATIONALE DE
PARTICIPATIONS ETRANGERES S.A.
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme
Banque Domiciliaire

Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2000, vol. 536, fol. 18, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23555/024/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

COMPAGNIE DE SECURITE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 53.470.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu au siège social le 14 avril 2000

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Gustave Stoffel de sa fonction d'administrateur, décide d'accepter cette démission.

Le conseil nomme comme nouvel administrateur, avec effet au 14 avril 2000, Mme Maria Chiappolino, employée privée, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Le conseil nomme, en outre, M. Federico Franzina comme nouveau président du conseil d'administration.

Pour COMPAGNIE DE SECURITE S.A.
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Banque Domiciliaire

Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2000, vol. 536, fol. 18, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23556/024/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

E.R.I. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, route Robert Stumper.
R. C. Luxembourg B 62.411.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Clervaux, le 17 avril 2000, vol. 208, fol. 35, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2000.

FIDUNORD, S.à r.l.
Signature

(23562/667/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

ESSETRE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 63.149.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu au siège social le 7 avril 2000

Le conseil, après lecture des lettres de démission de Messieurs Gustave Stoffel et Dirk Raeymaekers de leur fonction respective de président du conseil d'administration et d'administrateur, décide d'accepter ces démissions.

Le conseil nomme comme nouveaux administrateurs, avec effet au 7 avril 2000:

M. Carlo Santoiemma, employé privé, demeurant à Luxembourg;

M. Georges Chamagne, employé privé, demeurant à Luxembourg;

leurs mandats ayant la même échéance que celui de leurs prédécesseurs.

Le conseil nomme, en outre, M. Federico Franzina comme nouveau président du conseil d'administration.

Pour extrait conforme
Pour ESSETRE HOLDING S.A.
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Banque Domiciliaire

Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2000, vol. 536, fol. 18, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23564/024/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

EURDIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 68.803.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2000, vol. 536, fol. 5, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2000.

Pour ordre
FIDU-CONCEPT, S.à r.l.
Signature

(23565/549/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

EUROFIP HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 62.758.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu au siège social le 30 mars 2000

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Gustave Stoffel de sa fonction d'administrateur, décide d'accepter cette démission.

Le conseil nomme comme nouvel administrateur, avec effet au 30 mars 2000, Mme Federica Bacci, employée privée, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Pour EUROFIP HOLDING S.A.
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Banque Domiciliaire

Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2000, vol. 536, fol. 18, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23566/024/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

STOLT COMEX SEAWAY S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.
R. C. Luxembourg B 43.172.

In the year two thousand, on the sixth of April.
Before Maître Paul Frieders, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Jean-Paul Reiland, employee, residing in Bissen,

acting in his capacity as attorney in fact of the board of directors of STOLT COMEX SEAWAY S.A., a société anonyme, with registered office in L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny, R.C. Luxembourg B 43.172, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, by deed of the undersigned notary on 10th March 1993, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 190 of 28th April 1993,

by virtue of minutes of a meeting of the board of directors dated 12th July 1995, copy of which document had been affixed to a deed dated 25th February 1997, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 305 of 18th June 1997,

who referred to deeds of the undersigned notary of 29th July, 1997, of 16th December 1997, of 16th April 1998 and of 11th June 1998 which recite details of the authorised capital and of the authorisation to the board of directors to proceed with the issue of authorised shares and who declared, that pursuant to options exercised between December 1, 1999 and February 29, 2000, eighty-eight thousand six hundred and thirty-six (88,636) new Common Shares with a par value of two United States dollars (2,00 USD) and thirteen thousand five hundred (13,500) new non-voting Class A Shares with a par value of two United States dollars (2.- USD) per share have been issued as follows:

Options exercised	Class of Shares	per share	Issue price	
			Total	
56,185	Common Shares	USD 6.25	USD	351,156.25
240	Common Shares	USD 6.77	USD	1,624.80
1,136	Common Shares	USD 8.42	USD	9,565.12
3,596	Common Shares	USD 10.25	USD	36,859.00
479	Common Shares	USD 10.81	USD	5,177.99
7,000	Common Shares	USD 2.7083	USD	18,958.10
8,000	Common Shares	USD 2.7917	USD	22,333.60
6,000	Common Shares	USD 3.00	USD	18,000.00
6,000	Common Shares	USD 5.7917	USD	34,750.20
3,500	Class A Shares	USD 2.7083	USD	9,479.05
4,000	Class A Shares	USD 2.7917	USD	11,166.80
3,000	Class A Shares	USD 3.00	USD	9,000.00
3,000	Class A Shares	USD 5.7917	USD	17,375.10
Total Common Shares	88,636	Proceeds:	USD	502,800.04
Total Class A Shares	13,500	Proceeds:	USD	47,020.95
Total Issued Shares	102,136	Total Proceeds:	USD	545,446.01

These eighty-eight thousand six hundred and thirty-six (88,636) new Common Shares and thirteen thousand five hundred (13,500) new non-voting Class A Shares have all been subscribed and paid up in cash, so that the amount of five hundred and forty-five thousand four hundred and forty-six point zero one United States dollars (545,446.01 USD) was at the free and entire disposal of the Company; proof of which subscription and payment was given to the undersigned notary.

From the amount of five hundred and forty-five thousand four hundred and forty-six point zero one United States dollars (545,446.01 USD), two hundred and four thousand two hundred and seventy-two United States dollars (204,272 USD) have been allocated as contribution to the share capital, twenty thousand four hundred and twenty-seven point twenty United States dollars (20,427.20 USD) have been allocated to the legal reserve and three hundred and twenty thousand seven hundred and forty-six point eighty-one United States dollars (320,746.81 USD) have been credited as paid in surplus to an extraordinary reserve.

As a result of the foregoing the second paragraph of Article 5 of the Articles of Incorporation is amended as follows:

«**Art. 5. 2nd paragraph.** The issued capital of the Company is set at one hundred and fifty-six million fifty-five thousand four hundred and eighty-six United States dollars (USD 156,055,486) represented by (a) twenty-one Million four hundred and eighty-two thousand five hundred and forty-two (21,482,542) non-voting Class A Shares, par value USD 2.00 per share, (b) twenty-two million five hundred and forty-five thousand two hundred and one (22,545,201) Common Shares, par value USD 2.00 per share, and (c) thirty-four million (34,000,000) Class B Shares, par value USD 2.00 per share, all of said shares being fully paid.»

Translation into Luxembourg Currency

For the purpose of registration, the amount of the foregoing increase of capital of 204,272 USD together with the issue premium of 341,174.01 USD is valued at 22,860,500 LUF.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form, whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the presently stated increase of capital, are estimated at approximately 310,000 LUF.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present original deed.

Follows the French version:

L'an deux mille, le six avril.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Jean-Paul Reiland, employé privé, demeurant à Bissen, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de STOLT COMEX SEAWAY S.A., société anonyme, avec siège social à L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny, R.C. Luxembourg B 43.172, constituée sous forme d'une société de droit luxembourgeois, suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 10 mars 1993, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 190 du 28 avril 1993,

en vertu du procès-verbal d'une réunion du conseil d'administration du 12 juillet 1995, copie dudit document a été annexée à un acte du 25 février 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 305 du 18 juin 1997.

Lequel comparant a déclaré se référer aux actes reçus par le notaire soussigné en date du 29 juillet 1997, du 16 décembre 1997, du 16 avril 1998 et du 11 juin 1998 qui mentionnent les détails concernant le capital autorisé et l'autorisation conférée au conseil d'administration pour procéder à l'émission d'actions autorisées,

et qui a déclaré qu'aux termes des options levées entre le 1^{er} décembre 1999 et le 29 février 2000, quatre-vingt-huit mille six cent trente-six (88.636) Actions Ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de deux dollars US (2,- USD) chacune et treize mille cinq cents (13.500) nouvelles Actions de Catégorie A sans droit de vote d'une valeur nominale de deux dollars US (2,- USD) par action ont été émises comme suit:

Options exercées	Catégories d'actions	Prix d'émission	
		par action	Total
56.185	Actions Ordinaires	USD 6,25	USD 351.156,25
240	Actions Ordinaires	USD 6,77	USD 1.624,80
1.136	Actions Ordinaires	USD 8,42	USD 9.565,12
3.596	Actions Ordinaires	USD 10,25	USD 36.859,00
479	Actions Ordinaires	USD 10,81	USD 5.177,99
7.000	Actions Ordinaires	USD 2,7083	USD 18.958,10
8.000	Actions Ordinaires	USD 2,7917	USD 22.333,60
6.000	Actions Ordinaires	USD 3,00	USD 18.000,00
6.000	Actions Ordinaires	USD 5,7917	USD 34.750,20
3.500	Actions de Cat. A	USD 2,7083	USD 9.479,05
4.000	Actions de Cat. A	USD 2,7917	USD 11.166,80
3.000	Actions de Cat. A	USD 3,00	USD 9.000,00
3.000	Actions de Cat. A	USD 5,7917	USD 17.375,10
Total Actions Ordinaires	88.636	Montants:	USD 502.800,04
Total Actions Cat. A	13.500	Montants:	USD 47.020,95
Total Actions Emises	102.136	Total Montants:	USD 545.446,01

Les quatre-vingt-huit mille six cent trente-six (88.636) nouvelles Actions Ordinaires et les treize mille cinq cents (13.500) nouvelles Actions de Catégorie A sans droit de vote ont toutes été intégralement souscrites et libérées en espèces, de sorte que la somme de cinq cent quarante-cinq mille quatre cent quarante-six virgule zéro un dollars US (545.446,01 USD) a été mise à la libre et entière disposition de la société; la preuve de ladite souscription et dudit paiement a été fournie au notaire instrumentaire

Du montant de cinq cent quarante-cinq mille quatre cent quarante-six virgule zéro un dollars US (545.446,01 USD), un montant de deux cent quatre mille deux cent soixante-douze dollars US (204.272 USD) a été alloué au capital social, un montant de vingt mille quatre cent vingt-sept virgule vingt dollars US (20.427,20 USD) a été alloué à la réserve légale et un montant de trois cent vingt mille sept cent quarante-six virgule quatre-vingt-un dollars US (320.746,81 USD) a été alloué à la réserve extraordinaire.

A la suite de ce qui précède, le deuxième alinéa de l'article 5 des statuts aura la teneur suivante:

«**Art. 5. Deuxième alinéa.** Le capital social souscrit est fixé à cent cinquante-six millions cinquante-cinq mille quatre cent quatre-vingt-six dollars U.S. (156.055.486,- USD), représenté par (a) vingt et un millions quatre cent quatre-vingt-deux mille cinq cent quarante-deux (21.482.542) Actions de Catégorie A sans droit de vote d'une valeur nominale de deux dollars U.S. (2,- USD) chacune, (b) vingt-deux millions cinq cent quarante-cinq mille deux cent une (22.545.201) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de deux dollars US (2,- USD) chacune, et (c) trente-quatre millions (34.000.000) d'Actions de Catégorie B d'une valeur nominale de deux dollars U.S. (2,- USD) chacune, toutes entièrement libérées.»

Conversion en francs luxembourgeois

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de l'augmentation de capital de 204.272,- USD ensemble avec la prime d'émission de 341.174,01 USD sont évalués à 22.860.500,-.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de la présente augmentation de capital, s'élève à approximativement 310.000,- LUF.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version en langue française, et que la version anglaise doit faire foi en cas de divergences avec la version française.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-P. Reiland, Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2000, vol. 123S, fol. 73, case 11. – Reçu 228.605 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2000.

P. Frieders.

(23005/212/150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

**STOLT OFFSHORE S.A., Société Anonyme,
(anc. STOLT COMEX SEAWAY S.A., Société Anonyme).**
Registered office: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.
R. C. Luxembourg B 43.172.

In the year two thousand, on the thirteenth of April.

Before Me Reginald Neuman, notary residing in Luxembourg, in replacement of Me Paul Frieders, notary residing in Luxembourg, the latter remaining the depositary of the present deed.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of STOLT COMEX SEAWAY S.A., a société anonyme, having its registered office in L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny, RC Luxembourg B 43.172, incorporated by deed of Me Paul Frieders, prenamed, on March 10th, 1993, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 190 of April 28th, 1993. The Articles of Incorporation have been amend several times and for the last time by deed of said Me Paul Frieders on April 6th, 2000, not yet published.

The meeting was opened at 3.00 p.m. and was presided over by Mr Alan B. Winsor, Senior Vice President of STOLT-NIELSEN INC., residing in Greenwich, Connecticut (USA)

The chairman appointed as secretary Me Jean Hoss, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineers:

- Mr Enzo Guastaferrri, employee, residing in Rodange,
- Mr Jean-Robert Bartolini, employee, residing in Differdange.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I) The present extraordinary general meeting has the following agenda:

* To change the name of the Company to STOLT OFFSHORE S.A. and subsequently to amend the second paragraph of Article 1 of the Articles of Incorporation of the Company.

II) The present extraordinary general meeting has been convened by publications containing the agenda in:

- The «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations», number 219 of March 21st, 2000 and number 246 of March 31st, 2000.

- The «Luxemburger Wort» of March 21st and 31st, 2000.

The justifying issues of these publications are deposited on the bureau of the meeting.

III) The shareholders present or represented, the proxies of the shareholders represented and their shares are shown on an attendance list, this attendance list having been signed by the shareholders present, the proxyholders representing shareholders, the members of the bureau of the meeting and the undersigned notary, shall stay affixed to these minutes with which it will be registered.

The proxies given by the represented shareholders after having been initialled *in varietur* by the members of the bureau of the meeting and the undersigned notary shall stay affixed in the same manner to these minutes.

IV) It appears from the attendance list, that out of the twenty-two million five hundred and fifty-three thousand three hundred and one (22,553,301) issued Common Shares representing all the Common shares outstanding on the record date for the purpose of attending the meeting and voting thereat, of which twenty-two million five hundred and forty-five thousand two hundred and one (22,545,201) Common Shares have been recorded by notarial deed, five million eight hundred and twenty-one thousand three hundred and fifty-six (5,821,356) Common Shares are represented at the present extraordinary general meeting and that all the thirty-four million (34,000,000) Class B Shares outstanding are represented at the present meeting.

V) The meeting is therefore regularly constituted and can decide validly on the agenda.

VI) After deliberation, the sole item of the agenda of the meeting was adopted on the majority indicated below:

«For»: 39,819,756

«Against»: 700

«Abstain»: 900

so that the following resolution was adopted by the general meeting:

Resolution

It is resolved to change the name of the Company to STOLT OFFSHORE S.A. and consequently to amend the second paragraph of Article 1 of the Articles of Incorporation as follows:

«**Art. 1. Paragraph 2.** It will be styled STOLT OFFSHORE S.A.»

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned at 3.15 p.m.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present original deed.

Follows the French version:

L'an deux mille, le treize avril.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, le dernier restant dépositaire de la présente minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme STOLT COMEX SEAWAY S.A., avec siège social à L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B, numéro 43.172, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, prénommé, en date du 10 mars 1993, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 190 du 28 avril 1993. Les statuts ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire Paul Frieders en date du 6 avril 2000, en voie de publication.

La séance est ouverte à 15.00 heures, sous la présidence de Monsieur Alan B. Winsor, Senior Vice President de STOLT-NIELSEN INC., demeurant à Greenwich, Connecticut (USA)

Monsieur le Président désigne comme secrétaire M^e Jean Hoss, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateurs:

- Monsieur Enzo Guastafferi, employé privé, demeurant à Rodange,

- Monsieur Jean-Robert Bartolini, employé privé, demeurant à Differdange.

Le bureau ayant été ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

- Changement de la dénomination sociale de la société en STOLT OFFSHORE S.A. et modification afférente du deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts.

II) Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des publications contenant l'ordre du jour, insérées dans:

- Le «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations», numéro 219 du 21 mars 2000 et numéro 246 du 31 mars 2000.

- Le «Luxemburger Wort» des 21 et 31 mars 2000.

Les justificatifs de ces publications sont déposés au bureau.

III) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les

actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

IV) Qu'il résulte de ladite liste de présence, que sur les vingt-deux millions cinq cent cinquante-trois mille trois cent une (22.553.301) Actions Ordinaires émises, représentant toutes les Actions Ordinaires en circulation au moment de la date de référence pour la participation à l'assemblée et l'exercice du droit de vote, dont vingt-deux millions cinq cent quarante-cinq mille deux cent une (22.545.201) Actions Ordinaires ont été enregistrées par acte notarié, cinq millions huit cent vingt et un mille trois cent cinquante-six (5.821.356) Actions Ordinaires sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire et que toutes les trente-quatre millions (34.000.000) Actions de Catégorie B émises sont représentées à la présente assemblée.

V) Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

VI) Après délibération, le seul point de l'ordre du jour de l'assemblée a été adopté à la majorité indiquée ci-dessous:

«Pour»: 39.819.756

«Contre»: 700

«Abstention»: 900

de sorte que la résolution suivante a été adoptée par l'assemblée générale:

Résolution unique

Il est décidé de changer la dénomination sociale de la société en STOLT OFFSHORE S.A. et de modifier en conséquence le deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts de la société, qui aura la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Alinéa 2.** Elle aura la dénomination de STOLT OFFSHORE S.A.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 15.15 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version en langue française, la version anglaise, devant sur la demande des mêmes comparants faire foi en cas de divergences avec la version française.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A.-B. Winsor, J. Hoss, E. Guastaferrri, J.-R. Bartolini, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2000, vol. 123S, fol. 94, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2000.

P. Frieders.

(23506/212/125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

**STOLT OFFSHORE S.A., Société Anonyme,
(anc. STOLT COMEX SEAWAY S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

R. C. Luxembourg B 43.172.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2000.

P. Frieders.

(23507/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

SONOCO LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 71.697.

In the year two thousand, on the sixth of April.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of SONOCO LUXEMBOURG, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office at L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch, incorporated by deed enacted on the 31st of August 1999, inscribed on October 1st, 1999 at Luxembourg trade register section B under number 71.697, published in Mémorial C number 904 of November 30, 1999.

The meeting is presided by Mrs Noëlla Antoine, employee, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr Patrick Van Hees, jurist, residing in Messancy, Belgium.

The meeting elects as scrutineer Mr Hubert Janssen, jurist, residing in Torgny-Rouvroy, Belgium.

The chairman requests the notary to act that:

I. - The partners present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. - As appears from the attendance list, the 174,113 (one hundred and seventy-four thousand one hundred and thirteen) shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partner has been beforehand informed.

III. - The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. - Increase of the corporate capital by an amount of EUR 41,193,000 (forty-one million one hundred and ninety-three thousand Euros) so as to raise it from its current amount of EUR 174,113,000 (one hundred and seventy-four million one hundred and thirteen thousand Euros) to EUR 215,306,000 (two hundred and fifteen million three hundred and six thousand Euros) by the issue of 41,193 (forty-one thousand one hundred and ninety-three) new shares with a par value of EUR 1,000 (one thousand Euros) each, on payment of a share premium amounting to EUR 23,297,332 (twenty-three million two hundred and ninety-seven thousand three hundred and thirty-two Euros).

2. - Subscription, intervention of the subscriber and payment of all the new shares by a contribution in kind consisting of all the assets and liabilities (entire property) of KEMKIN HOLDINGS LIMITED, a company incorporated in Gibraltar and having its registered office at Suite 10, International Commercial Centre, Casemates, Gibraltar.

3. - Acceptance by the managers of SONOCO LUXEMBOURG, S.à r.l.

4. - Amendment of article six of the articles of Incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the sole partner, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to increase the corporate capital by an amount of EUR 41,193,000 (forty-one million one hundred and ninety-three thousand Euros) so as to raise it from its current amount of EUR 174,113,000 (one hundred and seventy-four million one hundred and thirteen thousand Euros) to EUR 215,306,000 (two hundred and fifteen million three hundred and six thousand Euros) by the issue of 41,193 (forty-one thousand one hundred and ninety-three) new shares with a par value of EUR 1,000 (one thousand Euros) each, subject to payment of a distributable share premium amounting globally to EUR 23,297,332 (twenty-three million two hundred and ninety-seven thousand three hundred and thirty-two Euros), the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting in all the assets and liabilities (entire property) of KEMKIN HOLDINGS LIMITED, a company incorporated in Gibraltar and having its registered office at Suite 10, International Commercial Centre, Casemates, Gibraltar.

Second resolution

It is resolved to accept the subscription of the new shares referred to above by Kemkin Holdings Limited, a private limited company incorporated in Gibraltar and having its registered office at Suite 10, International Commercial Centre, Casemates, Gibraltar.

Contributor's Intervention, Subscription, Payment

Thereupon intervene the aforementioned company KEMKIN HOLDINGS LIMITED, here represented as stated hereabove;

which declared to subscribe the 41,193 (forty-one thousand one hundred and ninety-three) new shares and to pay them up as well as the share premium by a contribution in kind hereafter described:

Description of the contribution

All the assets and liabilities (entire property) of KEMKIN HOLDINGS LIMITED, a prenamed company having its registered office in the European Economic Community, this property being composed of:

Assets

Loan from SONOCO LUXEMBOURG, S.à r.l. for an amount not exceeding the Euro equivalent amount on December 22, 1999 of the sum of USD 64,908,722.- bearing an annual interest rate of 0.5 %.

Liabilities

None

Evaluation

The net value of this contribution in kind is evaluated at LUF 2,601,533,544.-.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary by the Memorandum of Articles of Association of KEMKIN HOLDINGS LIMITED, and by its recent balance sheet, unchanged until today.

Effective implementation of the contribution

KEMKIN HOLDINGS LIMITED, contributor here represented as stated hereabove, declares that:

About the loan receivable contribution:

The transfer of loan receivable is effective today without qualification.

Manager's intervention

Thereupon intervene:

a) Mr F. Trent Hill Jr., company director, residing at 301 Kings Place, Hartsville, SC 29550 USA;

b) Mr Charles Hupfer, company director, residing at 912 West Home Avenue, Hartsville, SC 29550 USA;

here represented by Mrs Noëlla Antoine, prenamed by virtue of proxies will remain here annexed.

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of their responsibility, each of them personally and solidarily legally engaged as managers of the company by reason of the here above described contribution in kind, both

of them expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective transfer of these assets and liabilities, and confirms the validity of the subscription and payment.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution being fully carried out, it is resolved to amend article six of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 6.** The Company's capital is set at EUR 215,306,000 (two hundred and fifteen million three hundred and six thousand Euros), represented by 215,306 (two hundred and fifteen thousand three hundred and six) shares of EUR 1,000 (one thousand Euros) each.»

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about three hundred thousand Luxembourg Francs.

Retainer:

Sufficient funds, equal at least to the amount as precised above for notarial fees are already at disposal of the undersigned notary, the contribution being made in kind.

Fixed rate tax Exemption Request

Considering that it concerns an increase of the subscribed share capital of a Luxembourg company by a contribution in kind consisting of all the assets and liabilities (entire property), nothing withheld or excepted, of a company having its registered office in an European Economic Community State, the company refers to Article 4.1 of the law of December 29, 1971, as modified by the law of December 3, 1986, which provides for capital fixed rate tax exemption.

Retainer: Sufficient funds, equal at least at the amount as precised above for notarial fees are already at disposal of the undersigned notary, the contribution being made in kind.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille, le six avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée SONOCO LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch, inscrite le 1^{er} octobre 1999 au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 71697, constituée suivant acte reçu le 31 août 1999, en voie de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Madame Noëlla Antoine, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny-Rouvroy, Belgique.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I. - Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. - Il ressort de la liste de présence que les 174.113 (cent soixante-quatorze mille cent treize) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. - Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 41.193.000,- (quarante et un millions cent quatre-vingt-treize mille Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 174.113.000,- (cent soixante quatorze millions cent treize mille Euros) à EUR 215.306.000,- (deux cent quinze millions trois cent six mille Euros) par l'émission de 41.193 (quarante et un mille cent quatre-vingt-treize) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille Euros) chacune, ce moyennant paiement d'une prime d'émission globale s'élevant à EUR 23.297.332,- (vingt-trois millions deux cent quatre-vingt-dix-sept mille trois cent trente-deux Euros).

2. - Souscription, intervention du souscripteur et libération de toutes les actions nouvelles par apport en nature consistant en la totalité des actifs et passifs (intégralité du patrimoine) de KEMKIN HOLDINGS LIMITED, une société constituée suivant le droit de Gibraltar et ayant son siège social Suite 10, International Commercial Centre, Casemates, Gibraltar.

3. - Acceptation par les gérants de SONOCO LUXEMBOURG, S.à r.l.

4. - Modification afférente de l'article six des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'associé unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de EUR 41.193.000,- (quarante et un millions cent quatre-vingt-treize mille Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 174.113.000,- (cent soixante-quatorze millions cent treize mille Euros) à EUR 215.306.000,- (deux cent quinze millions trois cent six mille Euros) par l'émission de 41.193 (quarante et un mille cent quatre-vingt-treize) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille Euros) chacune.

Deuxième résolution

Il est décidé d'admettre la souscription des parts sociales nouvelles dont question ci-avant par KEMKIN HOLDINGS LIMITED, une société constituée suivant le droit de Gibraltar et ayant son siège social à Suite 10, International Commercial Centre, Casemates, Gibraltar.

L'émission des actions est en outre sujette au paiement d'une prime d'émission totale s'élevant à EUR 23.297.332,- (vingt-trois millions deux cent quatre-vingt-dix-sept mille trois cent trente-deux Euros).

Intervention de l'apporteur, Souscription, Libération

Intervient ensuite aux présentes la société prédésignée KEMKIN HOLDINGS LIMITED, ici représentée par Madame Noëlla Antoine prénommée en vertu d'une procuration qui restera ci-annexée;

laquelle a déclaré souscrire les 41.193 (quarante et un mille cent quatre-vingt-treize) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement ainsi que la prime d'émission par un apport en nature ci-après décrit:

Description de l'apport

Tous les actifs et passifs (intégralité de patrimoine) de KEMKIN HOLDINGS LIMITED, société ayant son siège dans la Communauté Economique Européenne, ce patrimoine se composant de:

Actifs:

Prêt octroyé à SONOCO LUXEMBOURG, S.à r.l. d'un montant ne dépassant pas un montant en Euro équivalent au 22 décembre 1999 à USD 64.908.722,- portant un intérêt annuel de 0.5%.

Passifs:

Aucun

Evaluation

La valeur nette de cet apport en nature est évaluée à LUF 2.601.533.544,-.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire soussigné par la production des statuts de KEMKIN HOLDINGS LIMITED et de sa situation bilantaire récente, inchangée à ce jour.

Réalisation effective de l'apport

KEMKIN HOLDINGS LIMITED, apporteur ici représenté comme dit ci-avant, déclare que:

Au sujet de l'apport du créancier:

Le transfert de la créance est réalisé ce jour sans réserves.

Intervention du gérant

Sont alors intervenus:

a) Monsieur F. Trent Hill Jr., administrateur de sociétés, demeurant à 301 Kings Place, Hartsville, SC 29550 USA;

b) Monsieur Charles Hupfer, administrateur de sociétés, demeurant à 912 West Home Avenue, Hartsville, SC 29550 USA;

ici représentés par Madame Noëlla Antoine, prénommée, en vertu d'une procuration qui restera ci-annexée, agissant en qualité de gérants de la société SONOCO LUXEMBOURG, S.à r.l.

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement personnellement et solidairement engagés en leur qualité de gérants de la société à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, tous les deux marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, sur le transfert de la propriété desdites actions, et confirme la validité des souscription et libération.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, il est décidé de modifier l'article six des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 215.306.000,- (deux cent quinze millions trois cent six mille Euros), divisé en 215.306 (deux cent quinze mille trois cent six) parts sociales de EUR 1.000,- (mille Euros) chacune.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ trois cent mille francs luxembourgeois.

Provision

Une somme suffisante, égale au moins au montant des frais notariaux mentionné ci-avant est d'ores et déjà à la disposition du notaire soussigné, l'apport étant réalisé en nature.

Requête en exonération des droits proportionnels

Compte tenu qu'il s'agit de l'augmentation du capital social d'une société luxembourgeoise par apport en nature de tous les actifs et passifs (universalité de patrimoine), rien réservé ni excepté, d'une société de capitaux ayant son siège

dans la Communauté Européenne, la société requiert sur base de l'article 4.1 de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, l'exonération du droit proportionnel d'apport.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur la demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: N. Antoine, P. Van Hees, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2000, vol. 123S, fol. 77, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2000.

J. Elvinger.

(23503/211/231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

SONOCO LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 71.697.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.
(23504/211/6) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

EXPANDING HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 44.228.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu au siège social le 17 avril 2000

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Gustave Stoffel de sa fonction d'administrateur, décide d'accepter cette démission. Le conseil le remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour.

Le conseil nomme comme nouvel administrateur, avec effet au 17 avril 2000, M. Patrick Ehrardt, employé privé, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Le conseil décide de nommer M. Federico Franzina en qualité de président du conseil d'administration.

Pour EXPANDING HOLDING S.A.
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Banque Domiciliaire

Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2000, vol. 536, fol. 18, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23567/024/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

FALDO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 59.567.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu au siège social le 7 avril 2000

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Gustave Stoffel de sa fonction de président du conseil d'administration, décide d'accepter cette démission.

Le conseil nomme comme nouvel administrateur, avec effet au 7 avril 2000:

Mme Federica Bacci, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Le conseil nomme, en outre, M. Federico Franzina comme nouveau président du conseil d'administration.

Pour extrait conforme
Pour FALDO HOLDING S.A.
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Banque Domiciliaire

Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2000, vol. 536, fol. 18, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23569/024/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

FABER FACTOR INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 67.805.

Extrait du procès-verbal du Conseil de Gérance tenu au siège social le 7 avril 2000

Le conseil, après lecture des lettres de démission de Monsieur Gustave Stoffel et de Monsieur Dirk Raeymaekers de leurs fonctions de gérant, décide d'accepter ces démissions.

Le conseil nomme comme nouveaux gérants, avec effet au 7 avril 2000, M. Lino Berti, employé privé et Monsieur Gerd Fricke, employé privé, tous les deux demeurant à Luxembourg, leur mandat ayant la même échéance que ceux de leurs prédécesseurs.

FABER FACTOR
INTERNATIONAL, S.à r.l.
Signature Signature
Un Gérant Un Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2000, vol. 536, fol. 18, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23568/024/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

FERSEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 73.768.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu au siège social le 24 mars 2000

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Gustave Stoffel de sa fonction d'administrateur, décide d'accepter cette démission.

Le conseil nomme comme nouvel administrateur, avec effet au 24 mars 2000, M. Lino Berti, employé privé, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Pour FERSEN S.A.
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Banque Domiciliaire
Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2000, vol. 536, fol. 18, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23570/024/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

KMS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 67.398.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu au siège social le 14 avril 2000

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Gustave Stoffel de sa fonction d'administrateur, décide d'accepter cette démission.

Le conseil nomme comme nouvel administrateur, avec effet au 14 avril 2000, M. Patrick Ehrhardt, employé privé, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

KMS S.A.
Signature Signature
Un Administrateur Un Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2000, vol. 536, fol. 18, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23593/024/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

I.D.A., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9392 Wallendorf-Pont, 4, Bigelbacherstrooss.
R. C. Luxembourg B 27.008.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Diekirch, le 19 avril 2000, vol. 265, fol. 63, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch, le 25 avril 2000.

COFINOR S.A.
Signature

(23586/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

FIDIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 65.576.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu au siège social le 24 mars 2000

Le conseil, après lecture des lettres de démission de Monsieur Gustave Stoffel, de sa fonction de président du conseil d'administration, et de Monsieur Dirk Raeymaekers de sa fonction d'administrateur, décide d'accepter ces démissions.

Le conseil nomme comme nouveaux administrateurs, avec effet au 24 mars 2000, Mme Federica Bacci, employée privée, demeurant à Luxembourg, et M. Gerd Fricke, employé privé, demeurant à Luxembourg, leur mandat ayant la même échéance que celui de leurs prédécesseurs.

Le conseil nomme, en outre, M. Federico Franzina comme nouveau président du conseil d'administration.

Pour FIDIA S.A.
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Banque Domiciliataire

Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2000, vol. 536, fol. 18, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23571/024/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

FINANCIERE PETRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 50.838.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu au siège social le 7 avril 2000

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Gustave Stoffel de sa fonction de président du conseil d'administration, décide d'accepter cette démission.

Le conseil nomme comme nouvel administrateur, avec effet au 7 avril 2000:

M. Gerd Fricke, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Le conseil nomme, en outre, M. Federico Franzina comme nouveau président du conseil d'administration.

Pour extrait conforme
Pour FINANCIERE PETRA S.A.
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Banque Domiciliataire

Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2000, vol. 536, fol. 18, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23574/024/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

FINASTRA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 52.849.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu au siège social le 7 avril 2000

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Gustave Stoffel de sa fonction de président du conseil d'administration, décide d'accepter cette démission.

Le conseil nomme comme nouvel administrateur, avec effet au 7 avril 2000:

M. Carlo Santoiemma, employé privé, demeurant à Luxembourg;

son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Le conseil nomme, en outre, M. Federico Franzina comme nouveau président du conseil d'administration.

Pour extrait conforme
Pour FINASTRA HOLDING S.A.
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Banque Domiciliataire

Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2000, vol. 536, fol. 18, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23575/024/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

FIMASSI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 59.555.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu au siège social le 24 mars 2000

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Gustave Stoffel de sa fonction d'administrateur, décide d'accepter cette démission.

Le conseil nomme comme nouvel administrateur, avec effet au 24 mars 2000, M. Carlo Santoiemma, employé privé, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Pour FIMASSI HOLDING S.A.
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Banque Domiciliaire
Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2000, vol. 536, fol. 18, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23572/024/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

FIN 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 71.735.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu au siège social le 5 avril 2000

Le conseil, après lecture des lettres de démission de Monsieur Gustave Stoffel, de sa fonction de président du conseil d'administration, et de Monsieur Dirk Raeymaekers de sa fonction d'administrateur, décide d'accepter ces démissions.

Le conseil nomme comme nouveaux administrateurs, avec effet au 5 avril 2000, M. Lino Berti, employé privé, demeurant à Luxembourg et M. Patrick Ehrardt, employé privé, demeurant à Luxembourg, leur mandat ayant la même échéance que ceux de leurs prédécesseurs.

Le conseil nomme, en outre, M. Federico Franzina comme nouveau président du conseil d'administration.

Pour FIN 2000 S.A.
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Banque Domiciliaire
Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2000, vol. 536, fol. 18, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23573/024/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

FLANDERS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 64.537.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu au siège social le 24 mars 2000

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Gustave Stoffel de sa fonction de président du conseil d'administration, décide d'accepter cette démission.

Le conseil nomme comme nouvel administrateur, avec effet au 24 mars 2000, Mme Federica Bacci, employée privée, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

FLANDERS HOLDING S.A.
Signature Signature
Un Administrateur Un Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2000, vol. 536, fol. 18, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23577/024/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

E.H.I., EURO HOTEL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 72.268.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2000, vol. 536, fol. 28, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2000.

(23363/696/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

FISEL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 71.521.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu au siège social le 24 mars 2000

Le conseil, après lecture des lettres de démission de Monsieur Gustave Stoffel de sa fonction de président et Monsieur Dirk Raeymaekers de sa fonction d'administrateur, décide d'accepter leur démission. Le conseil les remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour.

Le conseil décide de pourvoir à leur remplacement en appelant aux fonctions de président et d'administrateur:

M. Patrick Ehrardt, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;

Mme Federica Bacci, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur;

leurs mandat ayant la même échéance que celui de leurs prédécesseurs.

FISEL HOLDING S.A.

Signature

Signature

Un Administrateur

Un Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2000, vol. 536, fol. 18, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23576/024/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

FRUST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 65.077.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu au siège social le 24 mars 2000

Le conseil, après lecture des lettres de démission de Monsieur Gustave Stoffel, de sa fonction de président du conseil d'administration, et de Monsieur Dirk Raeymaekers de sa fonction d'administrateur, décide d'accepter leur démission. Le conseil les remercie pour l'activité qu'ils ont déployée jusqu'à ce jour.

Le conseil décide de pourvoir à leur remplacement en appelant aux fonctions d'administrateur:

MM. Patrick Ehrardt, employé privé, demeurant à Luxembourg; administrateur,

Carlo Santoiemma, employé privé, demeurant à Luxembourg; administrateur;

leurs mandats ayant la même échéance que celui de leurs prédécesseurs.

Le conseil décide de nommer aux fonctions de président du conseil Monsieur Federico Franzina.

FRUST HOLDING S.A.

Signature

Signature

Un Administrateur

Un Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2000, vol. 536, fol. 18, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23578/024/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

G.F.B. GESELLSCHAFT FÜR BAUBEDARF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4260 Esch-sur-Alzette, 28, rue du Nord.
R. C. Luxembourg B 24.051.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Diekirch, le 19 avril 2000, vol. 265, fol. 63, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 25 avril 2000.

COFINOR S.A.

Signature

(23579/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

G.F.B. GESELLSCHAFT FÜR BAUBEDARF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4260 Esch-sur-Alzette, 28, rue du Nord.
R. C. Luxembourg B 24.051.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Diekirch, le 19 avril 2000, vol. 265, fol. 63, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 25 avril 2000.

COFINOR S.A.

Signature

(23580/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

G.F.B. GESELLSCHAFT FÜR BAUBEDARF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4260 Esch-sur-Alzette, 28, rue du Nord.
R. C. Luxembourg B 24.051.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Diekirch, le 19 avril 2000, vol. 265, fol. 63, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 25 avril 2000.

COFINOR S.A.

Signature

(23581/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

GOLDEN INVESTORS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 51.322.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu au siège social le 7 avril 2000

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Gustave Stoffel de sa fonction de président du conseil d'administration, décide d'accepter cette démission.

Le conseil nomme comme nouvel administrateur, avec effet au 7 avril 2000:

M. Patrick Ehrardt, employé privé, demeurant à Luxembourg;

son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Le conseil nomme, en outre, M. Federico Franzina comme nouveau président du conseil d'administration.

Pour extrait conforme

Pour GOLDEN INVESTORS S.A.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2000, vol. 536, fol. 18, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23582/024/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

INFRASTRUCTURE EUROPEENNE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 42, rue de Cessange.
R. C. Luxembourg B 49.439.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Clervaux, le 17 avril 2000, vol. 208, fol. 35, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2000.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(23587/667/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

JUZWA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 53.777.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu au siège social le 14 avril 2000

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Gustave Stoffel de sa fonction de président du conseil d'administration, décide d'accepter cette démission.

Le conseil nomme comme nouvel administrateur, avec effet au 14 avril 2000, M. Gerd Fricke, employé privé, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Le conseil nomme, en outre, M. Federico Franzina comme nouveau président du conseil d'administration.

Pour JUZWA S.A.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2000, vol. 536, fol. 18, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23591/024/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

HOSTELLERIE DES PECHEURS DE CHINE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5570 Remich, 45, rue de Stadtbredimus.
R. C. Luxembourg B 40.594.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Diekirch, le 19 avril 2000, vol. 265, fol. 63, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 25 avril 2000.

COFINOR S.A.
Signature

(23583/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

HOSTELLERIE DES PECHEURS DE CHINE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5570 Remich, 45, rue de Stadtbredimus.
R. C. Luxembourg B 40.594.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Diekirch, le 19 avril 2000, vol. 265, fol. 63, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 25 avril 2000.

COFINOR S.A.
Signature

(23584/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

HOSTELLERIE DES PECHEURS DE CHINE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5570 Remich, 45, rue de Stadtbredimus.
R. C. Luxembourg B 40.594.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Diekirch, le 19 avril 2000, vol. 265, fol. 63, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 25 avril 2000.

COFINOR S.A.
Signature

(23585/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

LUXVELO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 63, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 34.829.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Clervaux, le 17 avril 2000, vol. 208, fol. 35, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wasserbillig, le 2 mai 2000.

FIDUNORD, S.à r.l.
Signature

(23596/667/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

LUXVELO S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6630 Wasserbillig, 63, Grand-rue.
H. R. Luxemburg B 34.829.

Auszug aus dem Protokoll der Jahreshauptversammlung vom 3. Mai 1999

Aus dem Protokoll der Jahreshauptversammlung vom 3. Mai 1999, einregistriert in Clervaux am 17. April 2000, vol. 208, fol. 35, case 11, geht folgendes hervor:

Die Jahreshauptversammlung beschliesst einstimmig die Mandate des Verwaltungsrates und des Kommissars bis zur Generalversammlung des Jahres 2005 zu erneuern, und zwar:

- Erwin Schröder, Steuerberater, wohnhaft in B-4780 St. Vith, delegierter Verwaltungsrat;
- Joseph Faymonville, Steuerberater, wohnhaft in B-4780 St. Vith, Verwaltungsrat;
- Kurt Leinen, Steuerberater, wohnhaft in B-4780 St. Vith, Verwaltungsrat;
- FIDUNORD, S.à r.l., mit Sitz in L-9991 Weiswampach, Kommissar.

Weiswampach, den 28. April 2000.

Für LUXVELO S.A.
FIDUNORD, S.à r.l.
Unterschrift

(23597/667/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

IPLA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 32.654.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu au siège social le 14 avril 2000

Le conseil, après lecture des lettres de démission de Monsieur Gustave Stoffel de sa fonction de président du conseil et Monsieur Dirk Raeymaekers de sa fonction d'administrateur, décide d'accepter leur démission. Le conseil les remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour.

Le conseil décide de pourvoir à leur remplacement en appelant aux fonctions de président et d'administrateur:

MM. Patrick Ehrardt, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;

Carlo Santoiemma, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

leurs mandats ayant la même échéance que celui de leurs prédécesseurs.

Le conseil décide de nommer aux fonctions de président du conseil Monsieur Federico Franzina.

IPLA INVESTMENTS S.A.

Signature

Signature

Un Administrateur

Un Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2000, vol. 536, fol. 18, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23588/024/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

JENNER INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 39.618.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu au siège social le 11 avril 2000

Le conseil, après lecture des lettres de démission de Messieurs Gustave Stoffel et Dirk Raeymaekers de leur fonction respective de président du conseil d'administration et d'administrateur, décide d'accepter ces démissions.

Le conseil nomme comme nouveaux administrateurs, avec effet au 11 avril 2000:

M. Carlo Santoiemma, employé privé, demeurant à Luxembourg;

M. Georges Chamagne, employé privé, demeurant à Luxembourg;

leurs mandats ayant la même échéance que celui de leurs prédécesseurs.

Le conseil nomme, en outre, M. Federico Franzina comme nouveau président du conseil d'administration.

Pour extrait conforme

Popur JENNER INTERNATIONAL HOLDING S.A.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2000, vol. 536, fol. 18, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23589/024/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

JERRY BENSON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 38.954.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu au siège social le 11 avril 2000

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Gustave Stoffel de sa fonction de président du conseil d'administration, décide d'accepter cette démission.

Le conseil nomme comme nouvel administrateur, avec effet au 11 avril 2000:

M. Patrick Ehrardt, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Le conseil nomme, en outre, M. Federico Franzina comme nouveau président du conseil d'administration.

Pour extrait conforme

Pour JERRY BENSON HOLDING S.A.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2000, vol. 536, fol. 18, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23590/024/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

KEHLEN S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 38.242.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu au siège social le 11 avril 2000

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Gustave Stoffel de sa fonction de président du conseil d'administration, décide d'accepter cette démission.

Le conseil nomme comme nouvel administrateur, avec effet au 11 avril 2000:

M. Simone Strocchi, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Le conseil nomme, en outre, M. Federico Franzina comme nouveau président du conseil d'administration.

Pour extrait conforme

Pour KEHLEN S.A.H.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2000, vol. 536, fol. 18, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23592/024/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

LANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 43.731.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu au siège social le 11 avril 2000

Le conseil, après lecture des lettres de démission de Monsieur Gustave Stoffel de sa fonctions de président du conseil d'administration et de Monsieur Dirk Raeymaekers de sa fonction d'administrateur décide d'accepter ces démissions.

Le conseil nomme comme nouveaux administrateurs, avec effet au 11 avril 2000, M. Carlo Santoiemma, employé privé, demeurant à Luxembourg et M. Gerd Fricke, employé privé, demeurant à Luxembourg, leur mandat ayant la même échéance que ceux de leurs prédécesseurs.

Le conseil nomme en outre comme nouveau président du conseil d'administration M. Federico Franzina.

Pour LANCE HOLDING S.A.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2000, vol. 536, fol. 18, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23594/024/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

COMMERCIAL UNION LUXEMBOURG HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la liberté.
R. C. Luxembourg B 32.163.

La société COMMERCIAL UNION LUXEMBOURG HOLDING S.A., 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 32.163 requiert Monsieur le Préposé du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg de procéder aux inscriptions des modifications suivantes:

d'effacer: M. Roy Kemp, administrateur qui a démissionné du conseil d'administration avec effet au 3 avril 2000, ainsi que M. William Havaris, administrateur qui a démissionné du conseil d'administration avec effet au 3 avril 2000.

Le conseil d'administration se compose à présent comme suit:

Administrateurs

M. C. Brugola, director, Italy

M. Robert Woolf, director, England

M. Baudouin Deschamps, director of companies, Belgium

M. Mike Hemming, managing director, England

Pour la société

COMMERCIAL UNION LUXEMBOURG HOLDING S.A.

G. Meis

Head of Compliance and Legal

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2000, vol. 536, fol. 16, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23357/649/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

NEWMED S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 61.875.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu au siège social le 11 avril 2000

Le conseil, après lecture des lettres de démission de Monsieur Gustave Stoffel de sa fonctions de président du conseil d'administration et de Monsieur Dirk Raeymaekers de sa fonction d'administrateur décide d'accepter ces démissions.

Le conseil nomme comme nouveaux administrateurs, avec effet au 11 avril 2000, M. Carlo Santoiemma, employé privé, demeurant à Luxembourg et M. Simone Strocchi, employé privé, demeurant à Luxembourg, leur mandat ayant la même échéance que ceux de leurs prédécesseurs.

Pour NEWMED S.A., Société Anonyme
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Banque Domiciliaire
Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2000, vol. 536, fol. 18, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23599/024/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

LOLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 72.453.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu au siège social le 7 avril 2000

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Gustave Stoffel de sa fonction d'administrateur, décide d'accepter cette démission. Le conseil le remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour.

Le conseil nomme comme nouvel administrateur, avec effet au 7 avril 2000, M. Lino Berti, employé privé, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

LOLE S.A.
Signature Signature
Un Administrateur Un Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2000, vol. 536, fol. 18, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23595/024/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

MAIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 72.454.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu au siège social le 7 avril 2000

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Gustave Stoffel de sa fonction d'administrateur, décide d'accepter cette démission. Le conseil le remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour.

Le conseil nomme comme nouvel administrateur, avec effet au 7 avril 2000, M. Lino Berti, employé privé, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

MAIS S.A.
Signature Signature
Un Administrateur Un Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2000, vol. 536, fol. 18, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23598/024/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

FREQUENCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 70.245.

Il résulte d'une lettre recommandée datée du 28 avril 2000, que le siège social a été dénoncé avec effet au 28 avril 2000.

Pour réquisition
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2000, vol. 536, fol. 25, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23375/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2000.

KÖHL, Aktiengesellschaft.
Gesellschaftssitz: L-6868 Wecker, 9, Haerebiërg.
H. R. Luxemburg B 43.668.

Im Jahre zweitausend, den zweiundzwanzigsten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster.

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft KÖHL, Aktiengesellschaft, mit Sitz in L-6868 Wecker, 9, Haerebiërg, H. R. Luxemburg Sektion B Nummer 43.668.

Die Gesellschaft wurde gegründet durch Urkunde des in Bettemburg residierenden Notars Christine Doerner, am 1. April 1993, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 323 vom 8. Juli 1993, deren Statuten wurden abgeändert, auf Grund einer Urkunde des instrumentierenden Notars, am 8. März 1995, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 328 vom 19. Juli 1995, mit einem Gesellschaftskapital von einer Million zweihundertfünfzigtausend Franken (1.250.000,- LUF).

Den Vorsitz der Versammlung führt Herrn Jean Zeimet, Wirtschaftsprüfer, wohnhaft in Luxemburg.

Der Herr Vorsitzende beruft zum Schriftführer Herrn Jean-Pierre Van Keymeulen, Privatbeamter, wohnhaft in Eischen.

Die Versammlung bestellt als Stimmzähler Herrn Maurice Wasterlain, Buchhalter, wohnhaft in Bouchereux-Croisy-Renondes (Frankreich).

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung ne varietur unterschrieben wurden, zusammen mit der Anwesenheitsliste diesem Protokoll beigegeben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

IV.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

Tagesordnung:

a.- Erhöhung des Gesellschaftskapitals um 2.250.000,- LUF, um es von 1.250.000,- LUF auf 3.500.000,- LUF zu bringen, durch die Schaffung und Ausgabe von 2.250 neuen Aktien mit einem Nominalwert von je 1.000,- LUF, durch Einbringen von freien Rücklagen.

b.- Erhöhung des Gesellschaftskapitals um 8.500.000,- LUF, um es von 3.500.000,- LUF auf 12.000.000,- LUF zu bringen, durch die Schaffung und Ausgabe von 8.500 neuen Aktien mit einem Nominalwert von je 1.000,- LUF, durch Verzicht auf eine bestimmte, verfügbare und sofort forderbare Forderung bestehend zu Gunsten von Frau Edith Köhl.

c.- Entsprechende Änderung von Artikel fünf, Absatz eins, der Satzung.

Alsdann wurden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Erhöhung des Gesellschaftskapitals um zwei Millionen zweihundertfünfzigtausend Franken (2.250.000,- LUF), um es von seinem jetzigen Betrag von einer Million zweihundertfünfzigtausend Franken (1.250.000,- LUF) auf drei Millionen fünfhunderttausend Franken (3.500.000,- LUF) zu bringen, durch die Schaffung und Ausgabe von zweitausendzweihundertfünfzig (2.250) neuen Aktien mit einem Nominalwert von je eintausend Franken (1.000,- LUF), welche dieselben Rechte und Vorteile geniessen wie die bereits bestehenden Aktien, und durch Einbringen von freien Rücklagen der Gesellschaft in Höhe von zwei Millionen zweihundertfünfzigtausend Franken (2.250.000,- LUF).

Die zweitausendzweihundertfünfzig (2.250) neuen Aktien wurden den jetzigen Aktionären zugewiesen im Verhältnis der bisherigen Beteiligung am Kapital der Gesellschaft.

Das Bestehen dieser Rücklagen wurde dem amtierenden Notar mittels Buchführungsbelegen nachgewiesen, welcher dies ausdrücklich bestätigt.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Erhöhung des Gesellschaftskapitals um acht Millionen fünfhunderttausend Franken (8.500.000,- LUF), um es von seinem jetzigen Betrag von drei Millionen fünfhunderttausend Franken (3.500.000,- LUF) auf zwölf Millionen Franken (12.000.000,- LUF) zu bringen, durch die Schaffung und Ausgabe von achttausendfünfhundert (8.500) neuen Aktien mit einem Nominalwert von je eintausend Franken (1.000,- LUF), welche dieselben Rechte und Vorteile geniessen wie die bereits bestehenden Aktien.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst Frau Edith Köhl, Kauffrau, wohnhaft in Trier (Deutschland), zur Zeichnung der achttausendfünfhundert (8.500) neuen Aktien zuzulassen.

Zeichnung - Einzahlung

Sodann erklärte Frau Edith Kögl, vorgenannt, hier vertreten durch Herrn Jean Zeimet, vorgenannt, auf Grund einer der vorerwähnten Vollmachten;

die achttausendfünfhundert (8.500) neuen Aktien zu zeichnen und sie voll einzuzahlen durch Verzicht auf eine bestimmte, verfügbare und sofort forderbare Forderung in Höhe von acht Millionen fünfhunderttausend Franken

(8.500.000,- LUF) bestehend zu ihren Gunsten und zu Lasten der Aktiengesellschaft KÖHL, Aktiengesellschaft, vorbezeichnet, und durch Annullierung dieser Forderung in derselben Höhe.

Da es sich um eine Sacheinlage in Gemässheit des Artikels 26-1 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften handelt, bildet es den Gegenstand eines Gutachtens durch Herrn Jean Zeimet, Wirtschaftsprüfer, aus Luxemburg, vom 3. März 2000, welcher wie folgt schlussfolgert:

Conclusion:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.

Luxembourg, le 3 mars 2000.»

Die Generalversammlung nimmt das Gutachten an, wovon ein Exemplar, von den Komparenten und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterzeichnet, gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst Absatz eins von Artikel fünf der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 5. Absatz 1.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölf Millionen Franken (12.000.000,- LUF), eingeteilt in zwölftausend (12.000) Aktien zu je ein tausend Franken (1.000,- LUF).»

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt hundertvierzigtausend Franken veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für abgeschlossen.

Worüber Protokoll, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt. Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlung, dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtiges Protokoll mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: J. Zeimet, J.-P. Van Keymeulen, M. Wasterlain, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 mars 2000, vol. 510, fol. 12, case 12. – Reçu 85.000 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 3. Mai 2000.

J. Seckler.

(23757/231/99) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2000.

KÖHL, Aktiengesellschaft.

Siège social: L-6868 Wecker, 9, Haerebiërg.

R. C. Luxembourg B 43.668.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 mai 2000.

J. Seckler

Notaire

(23758/231/99) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2000.

**LUZON INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. LUZON INVESTMENTS S.A.).**

Registered office: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 20.470.

In the year two thousand, on the eleventh of April.

Before Us, Maître Edmond Schroeder, notary residing in Mersch.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of LUZON INVESTMENTS S.A., having its registered office in Luxembourg, incorporated by a deed of Maître Gérard Lecuit, then notary residing in Mersch, on the 11th of May 1983, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations of the 25th of July 1983, number 184.

The meeting was presided by Jean-Marie Bondioli employé privé, Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Carlo Felicetti, employé privé, Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Fabienne Callot, employée privée, Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- It appears from the attendance list, that all the one thousand two hundred and fifty (1,250) shares, representing the entire subscribed capital, are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1.- change of the denomination of the company in LUZON INVESTMENTS HOLDING S.A.
- 2.- Conversion of the capital into Euros.
- 3.- Increase of capital by an amount of four hundred nineteen thousand thirteen point thirty-one Euros (419.013,31 EUR).
- 4.- Amendment of the number of shares and of the par value.
- 5.- Appointment of an authorized capital.
- 6.- Amendment of article 3 of the articles of incorporation.
- 7.- Amendment of article 5 of the articles of incorporation.
- 8.- Cancellation of article 12 of the articles of incorporation.
- 9.- Replacement of the actual directors.
- 10.- Replacement of the actual statutory auditor.
- 11.- Transfer of the registered office.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to change the denomination of the company from LUZON INVESTMENTS S.A. in LUZON INVESTMENTS HOLDING S.A.

Article 1 of the articles of incorporation now reads as follows:

«**Art. 1.** There exists a société anonyme holding under the name of LUZON INVESTMENTS HOLDING S.A.»

Second resolution

The meeting decides to convert the currency of the corporate capital of the company from Luxembourg francs into Euros at the conversion rate of 40.3399 LUF against 1.- EUR, so as to bring the corporate capital from one million two hundred and fifty thousand Luxembourg francs (1,250,000.- LUF) to thirty thousand nine hundred eighty-six point sixty-nine Euros (30,986.69 EUR).

Third resolution

The meeting decides to increase the capital by four hundred nineteen thousand thirteen point thirty-one Euros (419,013.31 EUR), by payment in cash, so as to bring it from thirty thousand nine hundred eighty-six point sixty-nine Euros (30,986.69 EUR) to four hundred and fifty thousand Euros (450,000.- EUR).

The increase of capital of four hundred nineteen thousand thirteen point thirty-one Euros (419,013.31 EUR) is subscribed by Guy Genin, employé privé, Luxembourg,

and fully paid in cash so that the amount of four hundred nineteen thousand thirteen point thirty-one Euros (419,013.31 EUR) is available to the Company, proof of which was given to the undersigned notary.

Fourth resolution

The meeting decides to amend the number of shares and the par value.

Therefore the corporate capital of four hundred and fifty thousand Euros (450,000.- EUR) is represented by four thousand and five hundred (4,500) shares of a par value of one hundred Euros (100.- EUR) each.

Fifth resolution

The meeting decides to appoint an authorized capital of five million Euros (5,000,000.- EUR).

Sixth resolution

The meeting decides to amend the first paragraph of article 3 of the articles of Incorporation as follows:

«**Art. 3. 1st paragraph.** The Corporation is established for an unlimited period.»

Seventh resolution

The meeting decides to amend article 5 of the articles of incorporation as follows:

«**Art. 5.** The corporate capital is set at four hundred and fifty thousand Euros (450,000.- EUR), divided into four thousand and five hundred (4,500) shares of a par value of one hundred Euros (100.- EUR) each, fully paid in.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

For the period foreseen herebelow, the authorized capital is fixed at five million Euros (5,000,000.- EUR).

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced.

Furthermore, the board of directors is authorized, during a period of five years from the date of publication of this deed in the Mémorial, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid in cash, in kind or by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims of the shareholders against the company. The board of directors is specifically authorized to proceed to such issues without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued. The board of directors may delegate to any duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each raise of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is considered being automatically adapted to this modification.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.»

Eighth resolution

The meeting decides to cancel article 12 of the articles of incorporation and to renumerate the following articles.

Ninth resolution

The meeting accepts the resignation of the actual directors and gives them full discharge.

The meeting appoints as new directors:

- Nicole Pollefort, employée privée, Luxembourg.
- Jean-Marie Bondioli, employé privé, Luxembourg.
- Arnaud Dubois, employé privé, Luxembourg.

Their mandate will expire with the annual general meeting of 2005.

Tenth resolution

The meeting accepts the resignation of the actual statutory auditor and gives him full discharge.

The meeting appoints as new statutory auditor:

- Philippe Zune, employé privé, Luxembourg.

His mandate will expire with the annual general meeting of 2005.

Eleventh resolution

The meeting decides to transfer the registered office from L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie to L-2132 Luxembourg, 3, avenue Marie-Thérèse.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Expenses

The amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of this deed amounts to approximately two hundred and fifty thousand Luxembourg francs (250,000.- LUF).

Estimation of the increase of capital

For the purposes of registration, the increase of the share capital is evaluated at sixteen million nine hundred two thousand nine hundred and fifty-five Luxembourg francs (16,902,955.- LUF).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille, le onze avril.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding LUZON INVESTMENTS S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 11 mai 1983, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 184 du 25 juillet 1983.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Marie Bondioli, employé privé, Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Carlo Felicetti, employé privé, Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Fabienne Callot, employée privée, Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les mille deux cent cinquante (1.250) actions représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Changement de la dénomination sociale en LUZON INVESTMENTS HOLDING S.A.
- 2.- Conversion du capital social en Euros.
- 3.- Augmentation du capital social à concurrence de quatre cent dix-neuf mille treize virgule trente et un Euros (419.013,31 EUR).
- 4.- Modification du nombre des actions et changement de la valeur nominale.
- 5.- Fixation d'un capital autorisé.
- 6.- Modification de l'article 3 des statuts.
- 7.- Modification de l'article 5 des statuts.

- 8.- Suppression de l'article 12 des statuts.
- 9.- Remplacement des administrateurs actuels.
- 10.- Remplacement du commissaire actuel.
- 11.- Transfert du siège social.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de LUZON INVESTMENTS S.A. en LUZON INVESTMENTS HOLDING S.A.

L'article 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme holding sous la dénomination de LUZON INVESTMENTS HOLDING S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de convertir la devise du capital de la société de francs luxembourgeois en Euros au cours de 40,3399 francs luxembourgeois pour 1,- EUR, de façon à ce que le capital social d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) s'établisse à trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf Euros (30.986,69 EUR).

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre cent dix-neuf mille treize virgule trente et un Euros (419.013,31 EUR), par apport en espèces, pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf Euros (30.986,69 EUR) à quatre cent cinquante mille Euros (450.000,- EUR).

L'augmentation de capital de quatre cent dix-neuf mille treize virgule trente et un Euros (419.013,31 EUR) est souscrite par Monsieur Guy Genin, employé privé, Luxembourg,

et entièrement libérée par des versements en espèces, de sorte que la somme de quatre cent dix-neuf mille treize virgule trente et un Euros (419.013,31 EUR) se trouve à la disposition de la Société, preuve en ayant été apportée au notaire instrumentaire.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de changer le nombre des actions et la valeur nominale.

Le capital social de quatre cent cinquante mille Euros (450.000,- EUR) est représenté par quatre mille cinq cents (4.500) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de fixer un capital autorisé de cinq millions d'Euros (5.000.000,- EUR).

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3. 1^{er} alinéa.** La société est constituée pour une durée illimitée.»

Septième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à quatre cent cinquante mille Euros (450.000,- EUR), représenté par quatre mille cinq cents (4.500) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de cinq millions d'Euros (5.000.000,- EUR).

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits.

En outre le Conseil d'Administration est, pendant une période de cinq ans, à partir de la publication du présent acte au Mémorial, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles d'actionnaires vis-à-vis de la société. Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le Conseil d'Administration peut déléguer tout Administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le Conseil d'Administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.»

Huitième résolution

L'assemblée décide de supprimer l'article 12 des statuts et de renuméroter les articles suivants.

Neuvième résolution

L'assemblée accepte la démission des administrateurs actuels et elle leur donne pleine décharge.

L'assemblée nomme comme nouveaux administrateurs:

- Madame Nicole Pollefort, employée privée, Luxembourg.
 - Monsieur Jean-Marie Bondioli, employé privé, Luxembourg.
 - Monsieur Arnaud Dubois, employé privé, Luxembourg.
- Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de 2005.

Dixième résolution

L'assemblée accepte la démission du commissaire actuel et elle leur donne pleine décharge.

L'assemblée nomme comme nouveau commissaire aux comptes:

- Monsieur Philippe Zune, employé privé, Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de 2005.

Onzième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie à L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges de toutes espèces qui incombent à la société à la suite du présent acte, s'élève à environ deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (250.000,- LUF).

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation du capital social est évaluée à seize millions neuf cent deux mille neuf cent cinquante-cinq francs luxembourgeois (16.902.955,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-M. Bondioli, C. Felicetti, F. Callot, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 17 avril 2000, vol. 413, fol. 72, case 7. – Reçu 169.030 francs.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 2 mai 2000.

E. Schroeder.

(23764/228/260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2000.

LUZON INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 20.470.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 2 mai 2000.

E. Schroeder
Notaire

(23765/228/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2000.

MEDICAL SOPARFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden.

R. C. Luxembourg B 41.657.

L'an deux mille, le onze avril.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MEDICAL HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Molitor, le 9 octobre 1992, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 14 du 11 janvier 1993,

immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 41.657.

Bureau

La séance est ouverte à 12.15 heures sous la présidence de Monsieur Marc Seimetz, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Emilie Rossier, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Laurence Abel, employée privée, demeurant à Yutz (France).

Composition de l'assemblée

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Exposé de Monsieur le Président

Monsieur le Président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- La présente assemblée a l'ordre du jour suivant:

1. Changement de la dénomination sociale de la société en MEDICAL SOPARFI S.A. et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

2. Modification de l'objet social de la société en société de participations financières et modification subséquente de l'article 4 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet toutes opérations commerciales se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans toute entreprise se présentant sous forme de sociétés de capitaux ou de sociétés de personnes ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations sans avoir à respecter les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange, accorder tous concours, prêts, avances, garanties à toute société dans laquelle elle dispose d'un intérêt direct ou indirect.

Elle pourra également procéder à l'acquisition, à la gestion, à l'exploitation, à la vente et à la location de tous immeubles, meublés ou non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchand de biens, et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.»

et suppression de toutes références à la société holding.

3. Modification de la monnaie d'expression du capital social de francs luxembourgeois en dollars des Etats-Unis d'Amérique, au taux de change applicable à la date fixée conventionnellement par les actionnaires au 4 avril 2000.

4. Augmentation du capital social à concurrence de cent soixante-dix mille trois cent quarante-cinq dollars américains (USD 170.345,-) pour le porter de son montant actuel de vingt-neuf mille six cent cinquante-cinq dollars américains (USD 29.655,-) à deux cent mille dollars américains (USD 200.000,-), sans émission de nouvelles actions.

Modification de l'article 5 des statuts.

5. Introduction des résolutions circulaires et de la vidéoconférence pour les réunions et le vote au conseil d'administration. Modification afférente de l'article 7 des statuts, auquel il sera ajouté les 4 paragraphes suivants:

«Les administrateurs sont convoqués aux séances du conseil d'administration par tous moyens, même verbalement. Les séances du conseil d'administration pourront également être tenues par voie de vidéoconférence. Tout administrateur peut se faire représenter aux réunions du conseil en désignant par écrit, par télécopieur, par câble, par télégramme ou par télex un autre administrateur pour le représenter aux réunions et y voter en ses lieux et place.

Le conseil d'administration délibère valablement si la majorité de ses membres est présente ou représentée ou si la majorité de ses membres présente ou représentée assiste à la séance du conseil d'administration par voie de vidéoconférence.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés ou à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés assistant à une séance du conseil d'administration tenue par voie de vidéoconférence.

En cas d'urgence, le conseil d'administration peut approuver des résolutions par vote circulaire exprimé par écrit, par télécopieur, par câble, par télégramme ou par télex, pourvu que les résolutions soient approuvées par tous les administrateurs. Une telle décision est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Elle pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs administrateurs.»

6. Election définitive au poste d'administrateur de Monsieur Jean Brucher, licencié en droit, demeurant à L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden, coopté par décision du conseil d'administration en date du 10 décembre 1999, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire de 2005.

7. Election définitive au poste d'administrateur de Madame Manuela Traldi, avocat, demeurant à I-50123 Florence, Via Palestro 4, cooptée par décision du conseil d'administration en date du 12 octobre 1999, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire de 2005.

8. Divers.

II.- Il existe actuellement mille deux cent cinquante (1.250) actions, sans valeur nominale, entièrement libérées et représentant l'intégralité du capital social d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-). Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. L'assemblée peut donc délibérer valablement sur les points à l'ordre du jour, sans qu'il soit besoin de justifier de l'accomplissement des formalités relatives aux convocations.

Constatation de la validité de l'assemblée

L'exposé de Monsieur le Président, après vérification par le scrutateur, est reconnu exact par l'assemblée. Celle-ci se considère comme valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Monsieur le Président expose les raisons qui ont motivé les points à l'ordre du jour.

Résolutions

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, elle prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'actuelle dénomination de la société MEDICAL HOLDING S.A., en adoptant la nouvelle dénomination MEDICAL SOPARFI S.A.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de MEDICAL SOPARFI S.A.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de changer l'objet social de la société et de modifier par conséquent l'article 4 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet toutes opérations commerciales se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans toute entreprise se présentant sous forme de sociétés de capitaux ou de sociétés de personnes ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, sans avoir à respecter les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange, accorder tous concours, prêts, avances, garanties à toute société dans laquelle elle dispose d'un intérêt direct ou indirect.

Elle pourra également procéder à l'acquisition, à la gestion, à l'exploitation, à la vente et à la location de tous immeubles, meublés ou non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchand de biens, et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de changer la monnaie d'expression du capital social, qui sera désormais exprimé en dollars américains, et de fixer par conséquent le capital social actuel d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000.-) à vingt-neuf mille six cent cinquante-cinq dollars américains (USD 29.655,-) au taux de change du 4 avril 2000.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent soixante dix mille trois cent quarante-cinq dollars américains (USD 170.345,-), en vue de le porter de son montant actuel de vingt-neuf mille six cent cinquante-cinq dollars américains (USD 29.655,-) à deux cent mille dollars américains (USD 200.000,-) sans création d'actions nouvelles.

Libération

De l'accord unanime de tous les actionnaires, ces derniers ont souscrit à la présente augmentation de capital, chacun en proportion des actions qu'il détient dans la société. Le capital social est fixé désormais à deux cent mille dollars américains (USD 200.000,-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

La présente augmentation de capital a été entièrement libérée par des versements en espèces, de sorte que la somme de cent soixante dix mille trois cent quarante-cinq dollars américains (USD 170.345,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Sixième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 alinéa premier des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Article 5. Alinéa premier.** Le capital social est fixé à deux cent mille dollars américains (USD 200.000,-), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions sans valeur nominale.»

Septième résolution

L'assemblée générale décide d'introduire des résolutions circulaires et de la vidéoconférence pour les réunions et le vote au conseil d'administration et de modifier par conséquent l'article 7 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les administrateurs sont convoqués aux séances du conseil d'administration par tous moyens, même verbalement. Les séances du conseil d'administration pourront également être tenues par voie de vidéoconférence. Tout adminis-

trateur peut se faire représenter aux réunions du conseil en désignant par écrit, par télécopieur, par câble, par télégramme ou par télex un autre administrateur pour le représenter aux réunions et y voter en ses lieux et place.

Le conseil d'administration délibère valablement si la majorité de ses membres est présente ou représentée ou si la majorité de ses membres présente ou représentée assiste à la séance du conseil d'administration par voie de vidéoconférence.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés ou à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés assistant à une séance du conseil d'administration tenue par voie de vidéoconférence.

En cas d'urgence, le conseil d'administration peut approuver des résolutions par vote circulaire exprimé par écrit, par télécopieur, par câble, par télégramme ou par télex, pourvu que les résolutions soient approuvées par tous les administrateurs. Une telle décision est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Elle pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs administrateurs.»

Huitième résolution

L'assemblée générale élit définitivement Monsieur Jean Brucher, licencié en droit, demeurant à L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden, coopté par décision du conseil d'administration en date du 10 décembre 1999, au poste d'administrateur, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire de 2005.

Neuvième résolution

L'assemblée générale élit définitivement Madame Manuela Traldi, avocat, demeurant à I-50123 Florence, Via Palestro 4, cooptée par décision du conseil d'administration en date du 12 octobre 1999, au poste d'administrateur, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire de 2005.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 150.000,-).

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation du capital social est évaluée à sept millions cent soixante-dix-sept mille deux cent quatorze francs luxembourgeois (LUF 7.177.214,-).

Dont procès-verbal, fait et dressé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les membres du bureau, et les autres actionnaires présents ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Seimetz, E. Rossier, L. Abel, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2000, vol. 123S, fol. 80, case 10. – Reçu 71.625 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 3 mai 2000.

T. Metzler.

(23778/222/195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2000.

MEDICAL SOPARFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden.

R. C. Luxembourg B 41.657.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 3 mai 2000.

Signature.

(23779/222/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2000.